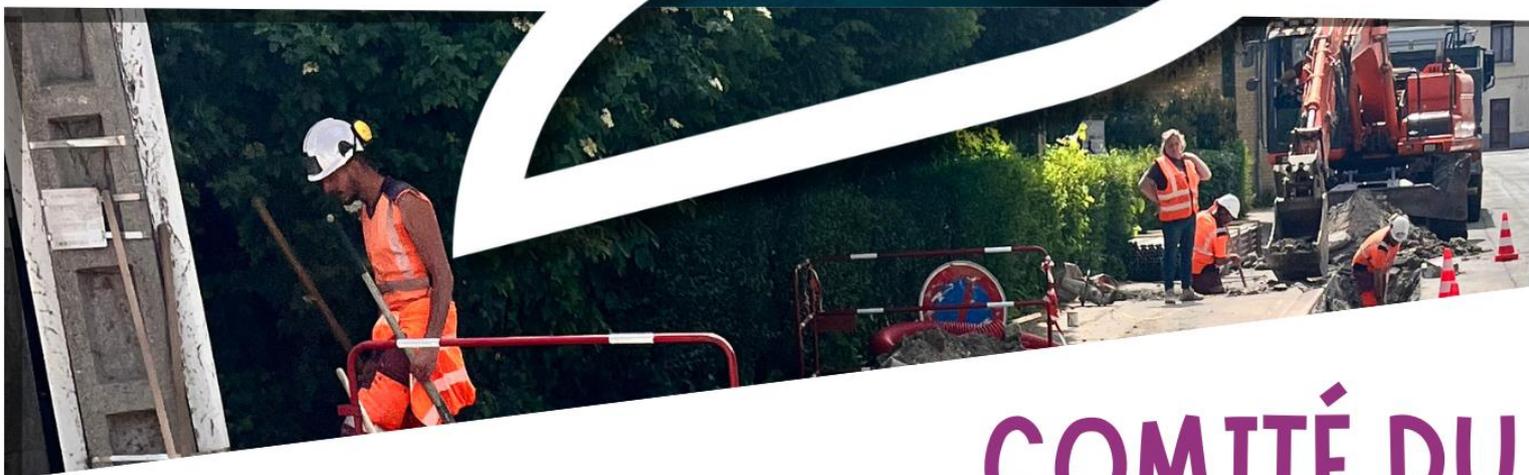


RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I) Contexte national

A) Contexte géopolitique et énergétique : des tensions persistantes

La situation géopolitique reste marquée par des incertitudes majeures en 2026, avec des répercussions directes sur les marchés de l'énergie. La disponibilité en électricité et en gaz continue de préoccuper les collectivités, les entreprises et les ménages, dans un contexte où les prix restent volatils malgré une légère stabilisation post-crise ukrainienne.

Les tensions sur les approvisionnements et les aléas climatiques (sécheresses, canicules), imposent aux territoires une planification renforcée en matière de sobriété et de résilience.

B) Conjoncture économique : une croissance atone et des déséquilibres structurels

(CF - Note INSEE - Septembre 2025 / projections 2026)

La croissance française devrait s'établir à **+0,9 % en 2026**, en léger repli par rapport à 2025 (+1,1 %), dans un contexte européen toujours contrasté :

- **Allemagne** : persistance d'une stagnation industrielle (-0,3 % attendu), avec un secteur automobile en difficulté face à la concurrence asiatique.
- **Espagne** : dynamique maintenue (+2,1 %), portée par le tourisme et les investissements européens (fonds NextGenerationEU).
- **France** :
 - **Consommation des ménages** : reprise timide (+1,2 %), freinée par un pouvoir d'achat érodé par l'inflation résiduelle (projection : +2,3 % en 2026) et la hausse des taux d'intérêt.
 - **Investissement privé** : recul confirmé (-1,5 %), notamment dans l'immobilier et les énergies fossiles.
 - **Dépenses publiques** : pression accrue sur les finances locales *Tableau synthétique : Comparaison des indicateurs 2024-2026*

Indicateurs	2024 (réalisé)	2025 (prévision)	2026 (projection)
Croissance PIB (France)	+1,1 %	+1,0 %	+0,9 %
Inflation	+2,5 %	+2,1 %	+2,3 %
Déficit public	6,1 % PIB	5,2 % PIB	4,8 % PIB
Investissement privé	-2,0 %	-1,8 %	-1,5 %

C) Projet de loi de finances 2026 : incertitudes et mesures impactant les collectivités

Etat des lieux des mesures potentielles pouvant impacter le TE Flandre, sous réserve d'adoption du projet de loi de finances 2026 :

Mesure	Impact 2026	Conséquences pour les territoires
FCTVA	Taux à 13,5 % (vs 14,85 %)	Recentrage sur les investissements "verts" (rénovation énergétique, mobilités douces).
Fonds vert	Dotations réduites de 2 Mds €	Priorité aux projets labellisés "zéro artificialisation nette".
DGF et dotations	Stabilité en volume	Pas de revalorisation malgré l'inflation.
CNRACL	+0,5 point de cotisation	Coût supplémentaire pour les employeurs territoriaux.

B) Situation démographique

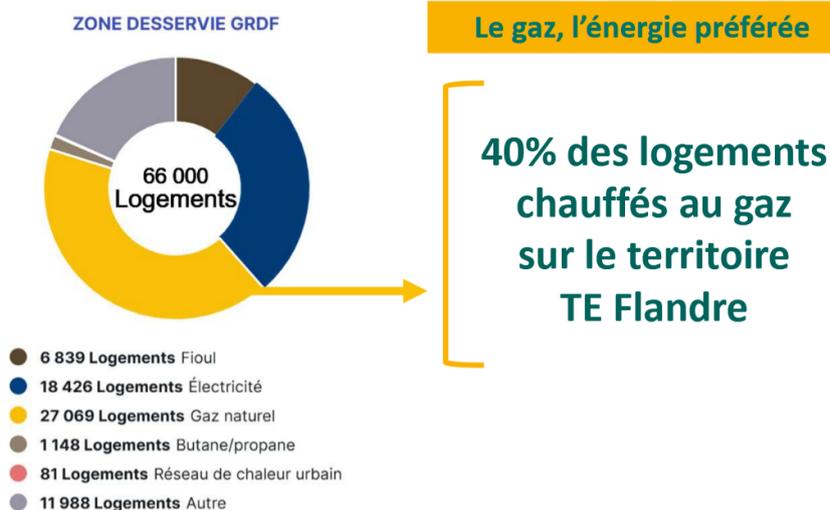
Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 706 habitants au 1^{er} janvier 2025

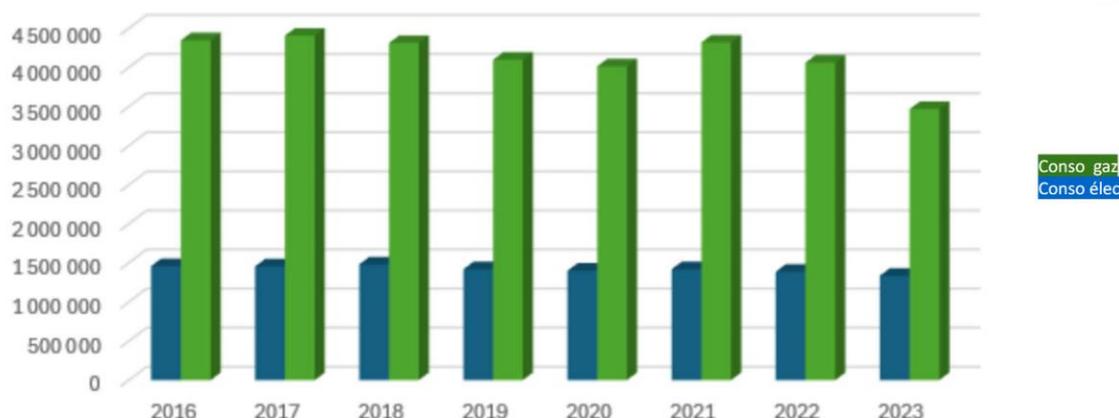
C) Données synthétiques en Flandre

Source : GRDF - données au 31 12 2024

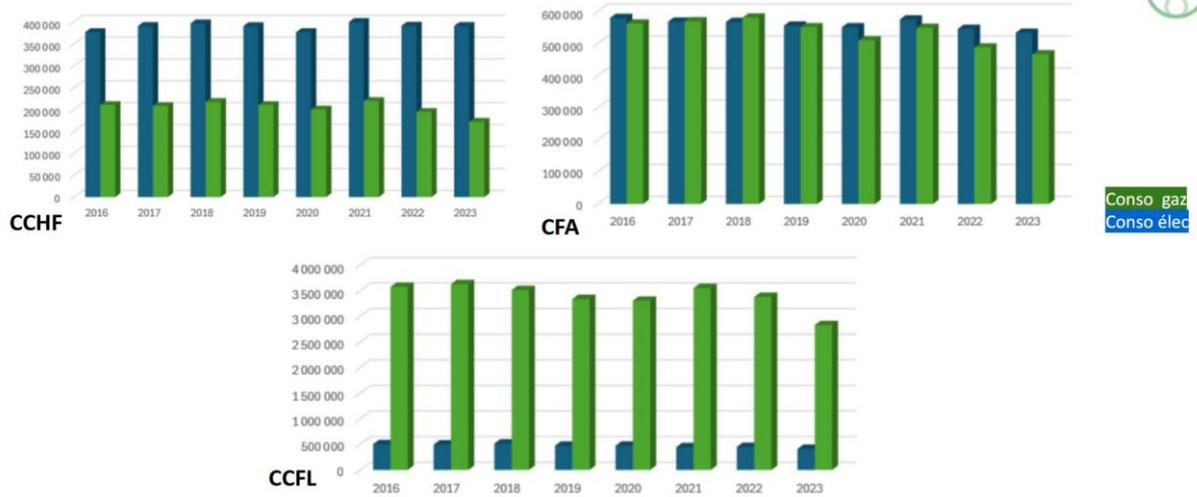
Répartition résidences principales par énergie de chauffage



Répartition des consommations d'énergie (CCHF - CFA - CCFL)

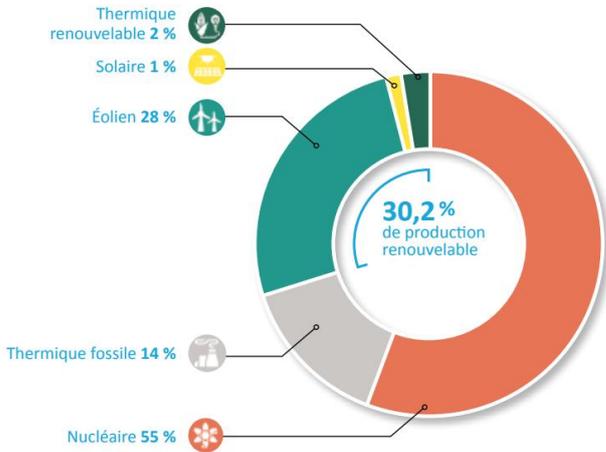


Répartition des consommations d'énergie (CCHF - CFA - CCFL)

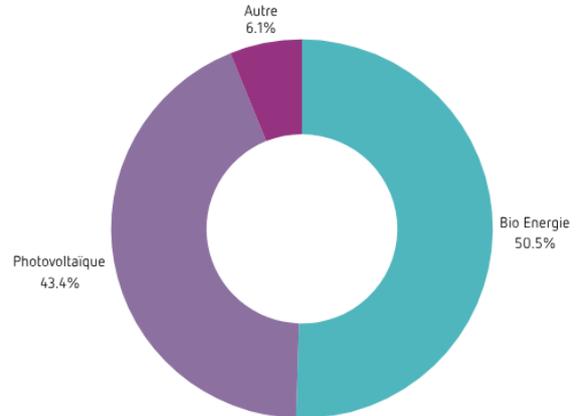


F) Production d'électricité verte en région Hauts de France et en Flandre

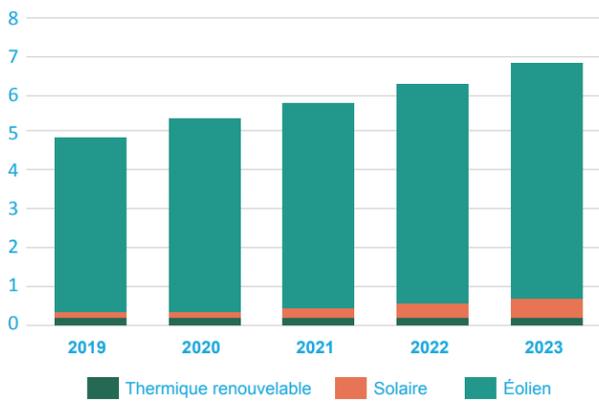
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE RÉGIONALE EN ÉNERGIE



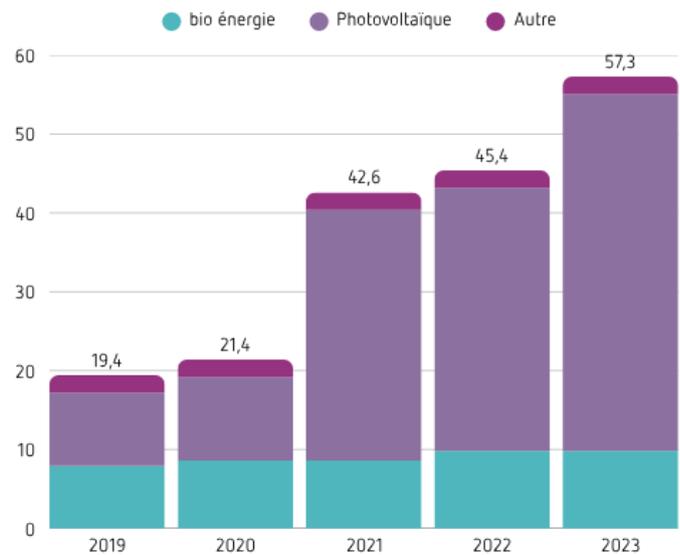
Répartition de la production électrique à la maille de la Flandre



ÉVOLUTION DU PARC DE PRODUCTION RENOUVELABLE (EN GW)



Evolution du parc de production à la maille de la Flandre EN MWH



Sources RTE - Rapport HDF 2023

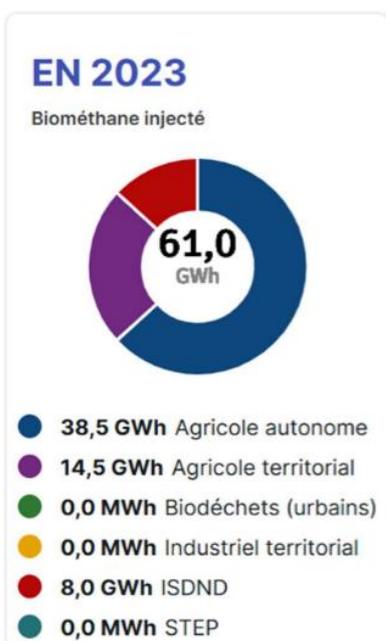
Source : Enedis - Open data 2023

G) Production de gaz vert en Flandre

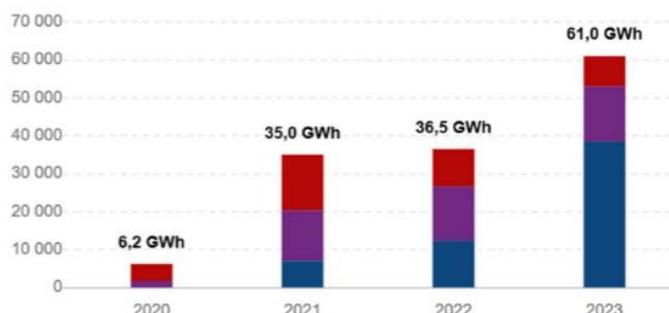
Source : GRDF - données au 31 12 2023



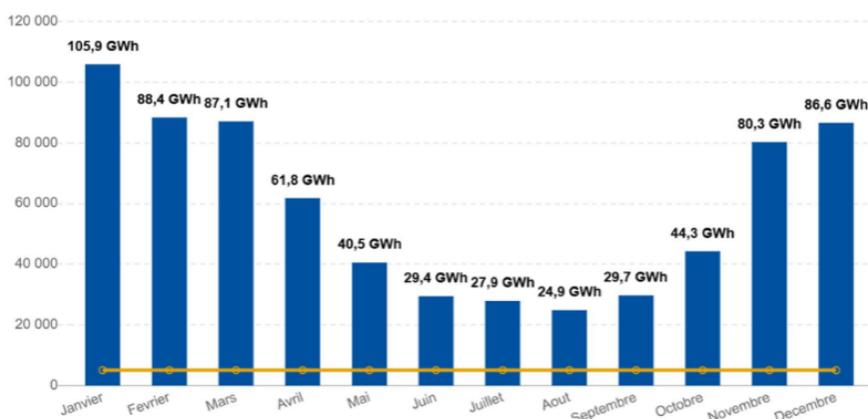
5 unités de méthanisation en service sur le territoire



Injection annuelle de biométhane (MWh/an)



Part du gaz vert dans les consommations gaz



III) Situation par compétences (pré bilan 2025)

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

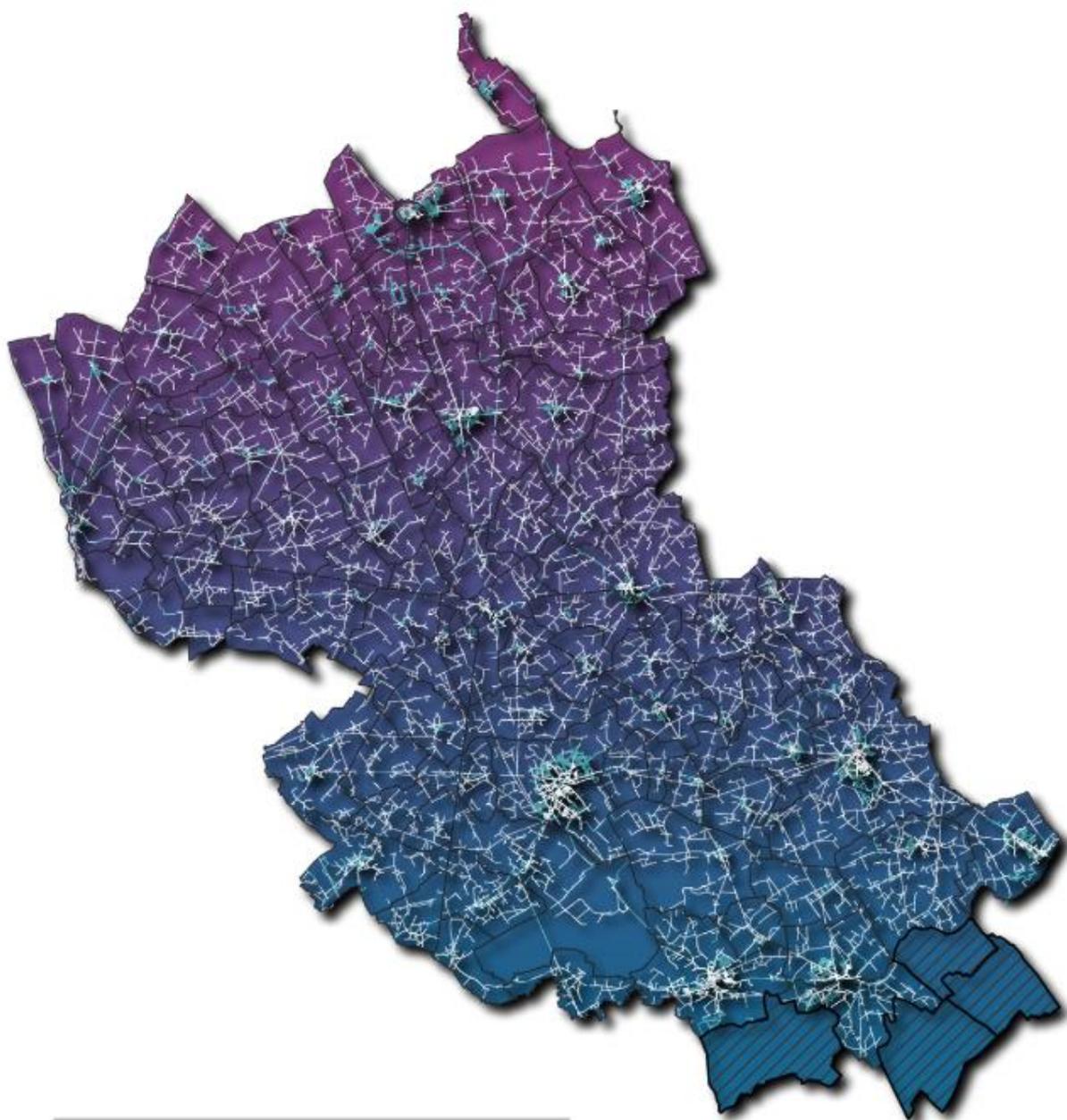
1. Septième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Troisième année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un **programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné par séquence de 4 ans (2023/24/25/26)**.

ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.



Carte de la concession de distribution
publique d'électricité
en Flandre au 31/12/2022

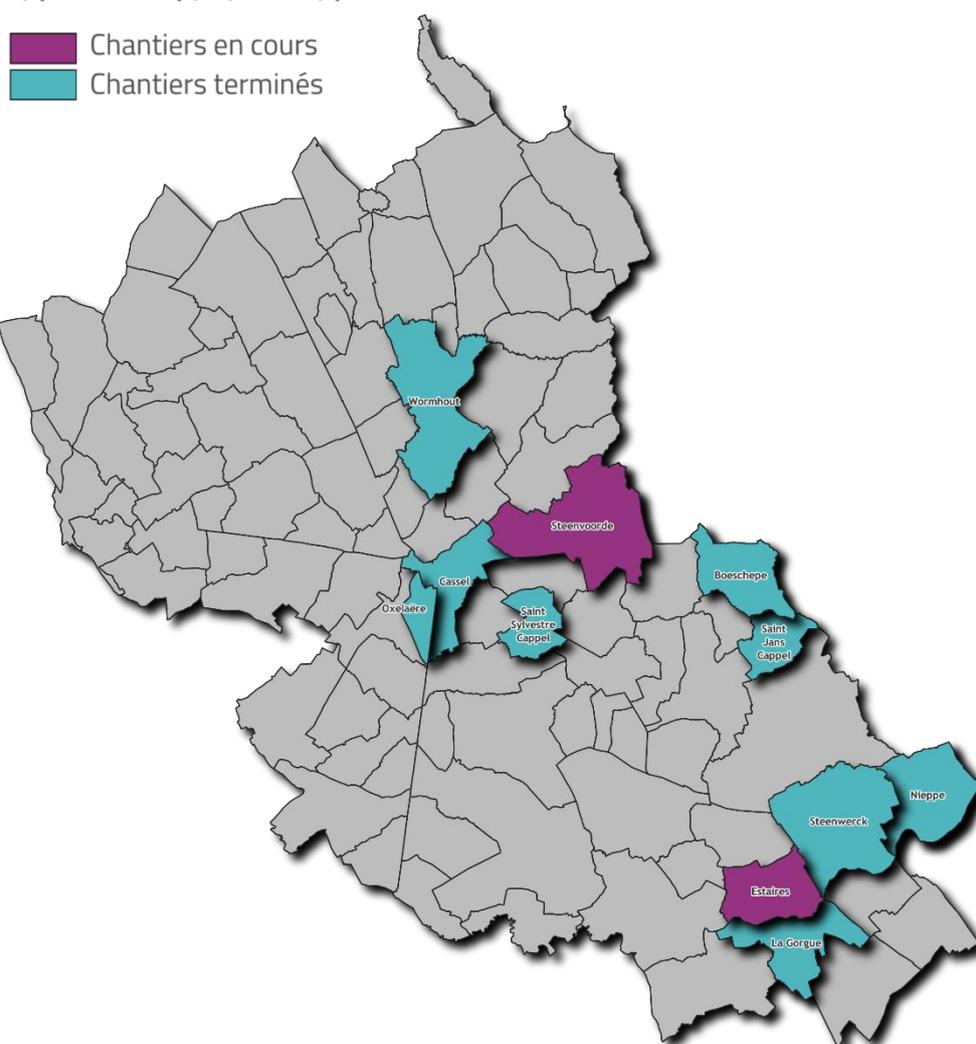
- Réseaux HTA et BT aériens
- Réseaux HTA et BT souterrains

2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2025

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2024, sous la maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE. A ce jour :

- Chantiers sont terminés ou quasi terminés : 08
- Chantiers sont en cours : 02
- Chantiers reportés : 05
- Les 10 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 3527 mètres linéaires dont 1618 m de fils nus.

CARTE DES TRAVAUX D'ARTICLE 8



Le TE FLANDRE a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

A noter, le TE FLANDRE récupère la TVA directement auprès des services fiscaux.

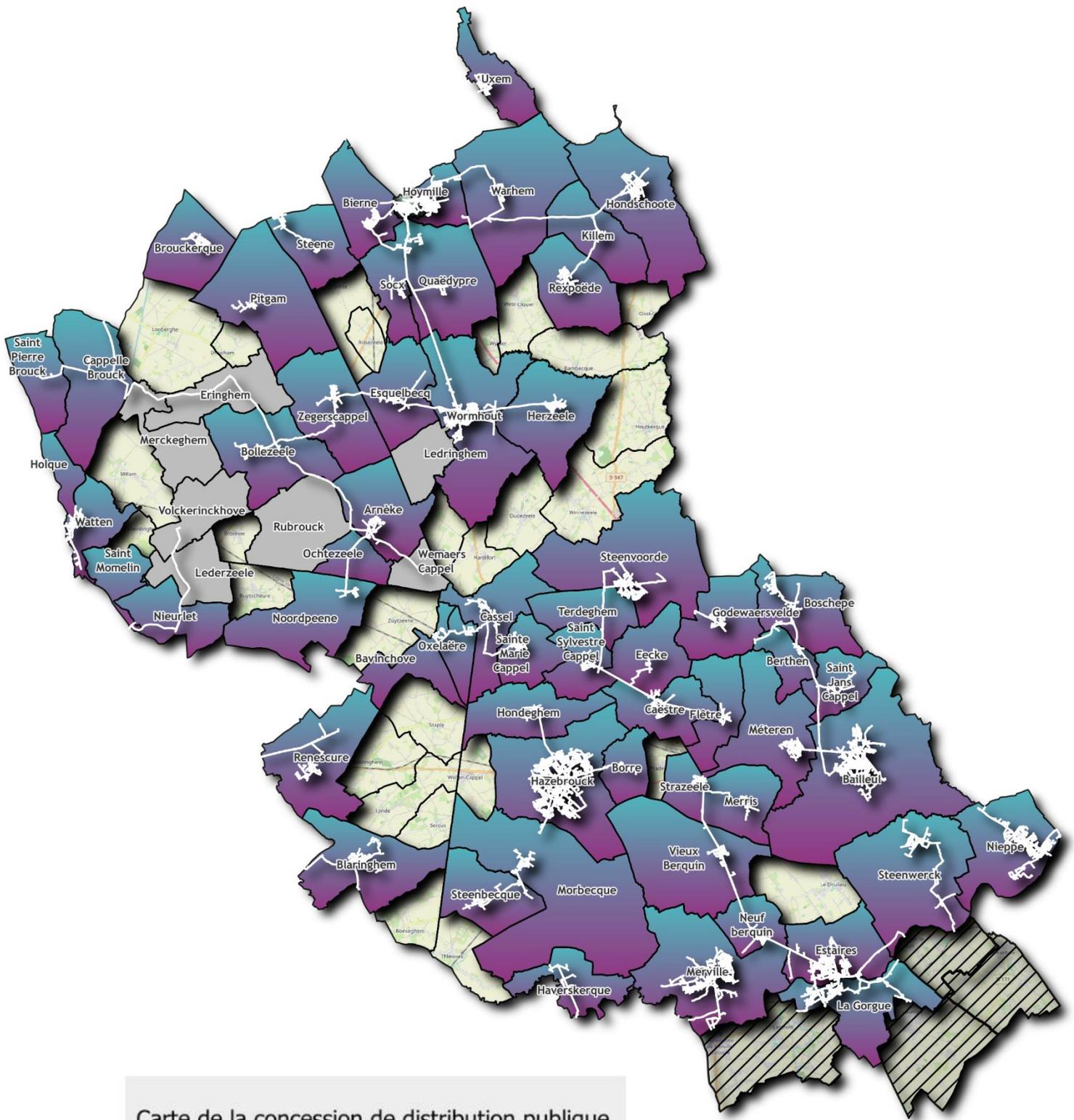
3. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaire et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle a vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Ainsi après un cycle de négociations qui s'est déroulé sur l'année 2022 et le début de l'année 2023, le TE FLANDRE a signé avec GRDF un avenant au contrat de concession historique le 27 avril 2023 à Arnèke.

Le TE FLANDRE dispose également d'un contrat de délégation de service public (DSP) signé en 2009.

Par ailleurs, le TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le réseau a été mis en service en 2024, à aujourd'hui on compte :

- 10 raccordements tertiaires publics
- 2 raccordements tertiaires privés
- 1 raccordement industriel
- 24 raccordements particuliers (7 sur la commune de Cappelle-Brouck et 17 sur Saint-Pierre-Brouck)

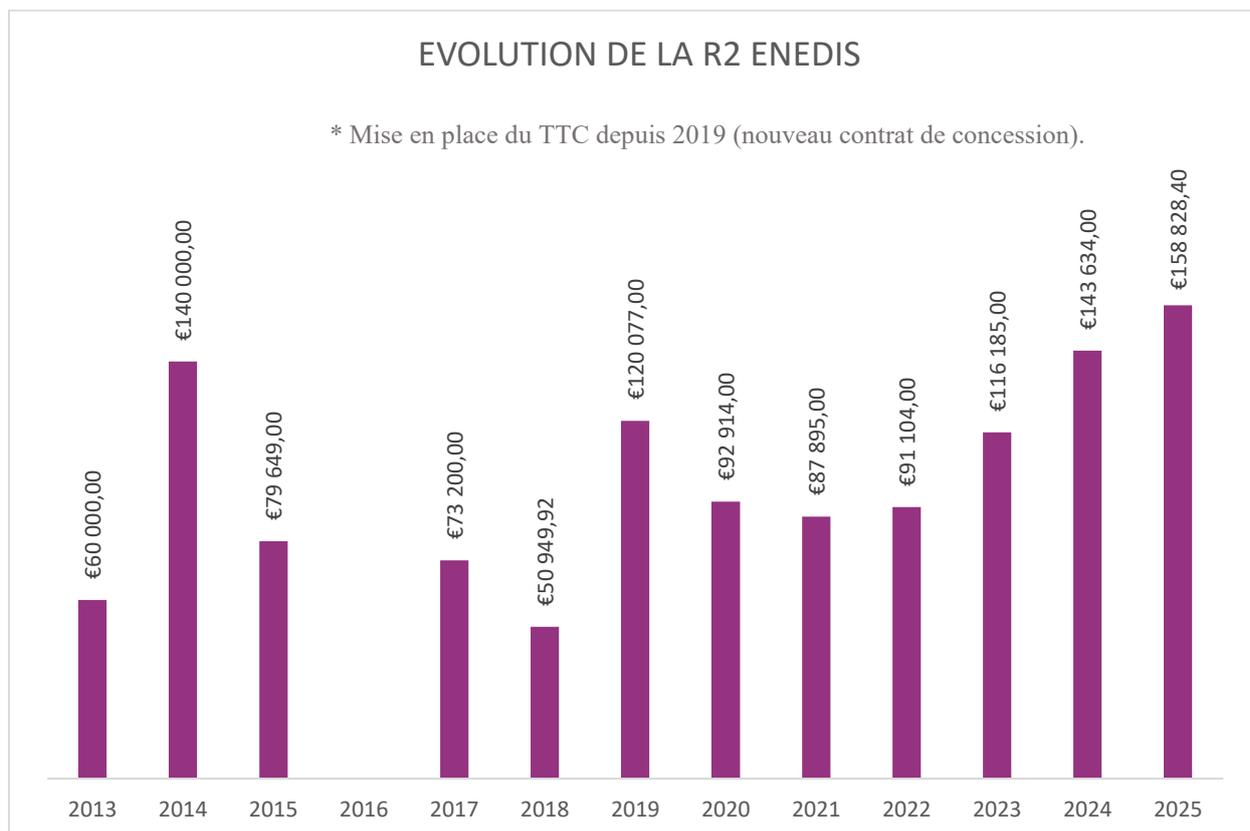
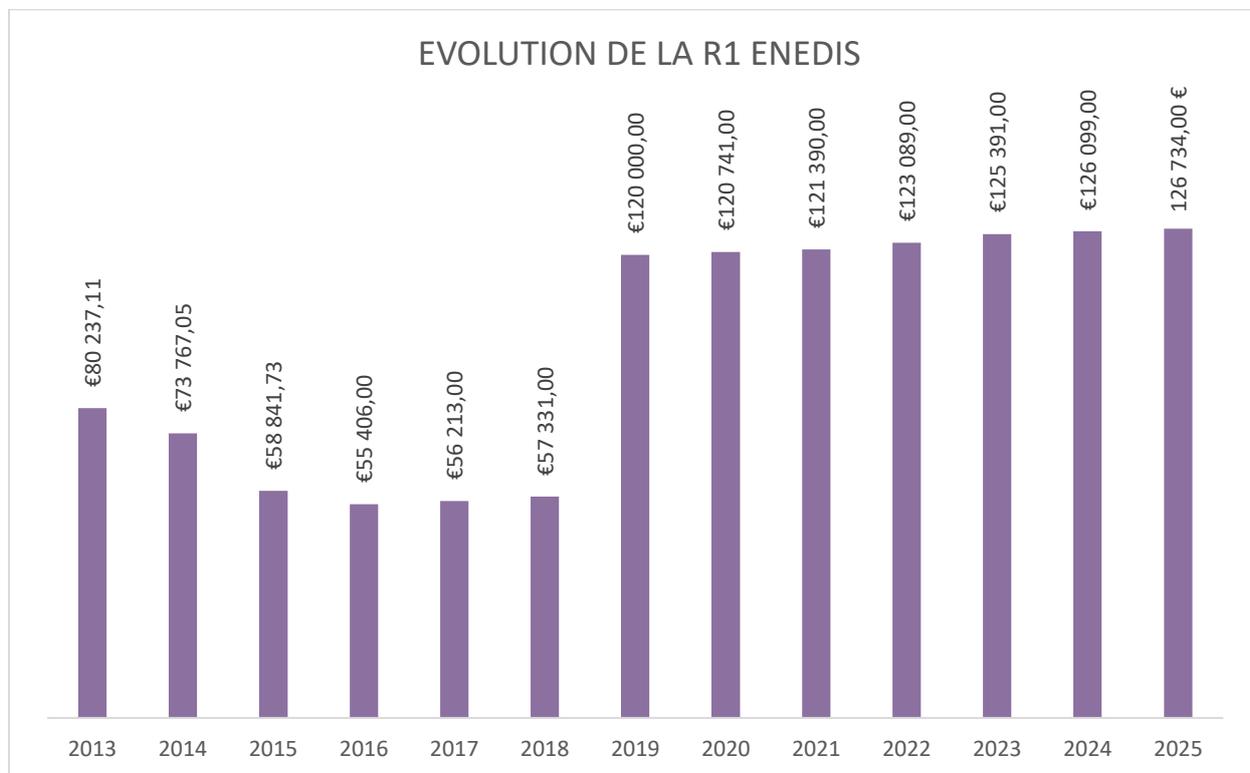


Carte de la concession de distribution publique de gaz en Flandre

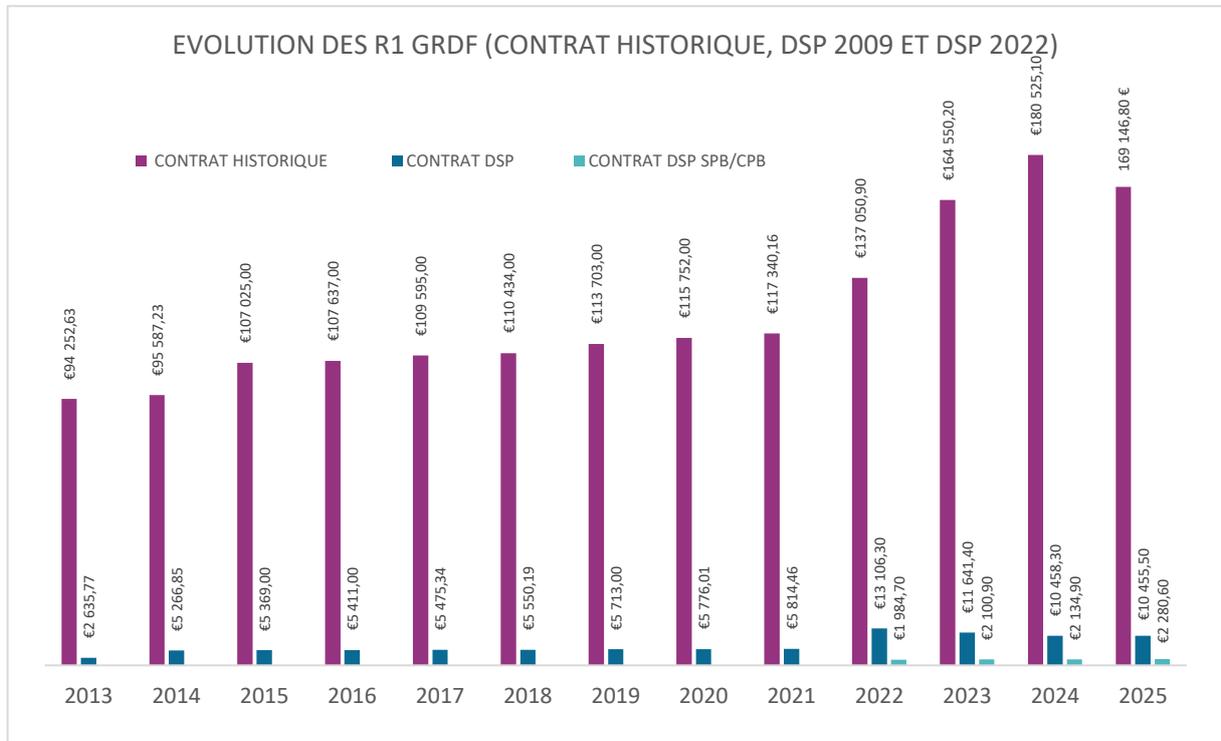
- communes concernées
- communes traversées mais non desservies
- Communes du Pas-de-Calais
- conduites de distribution

5. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2025 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 depuis 2023.



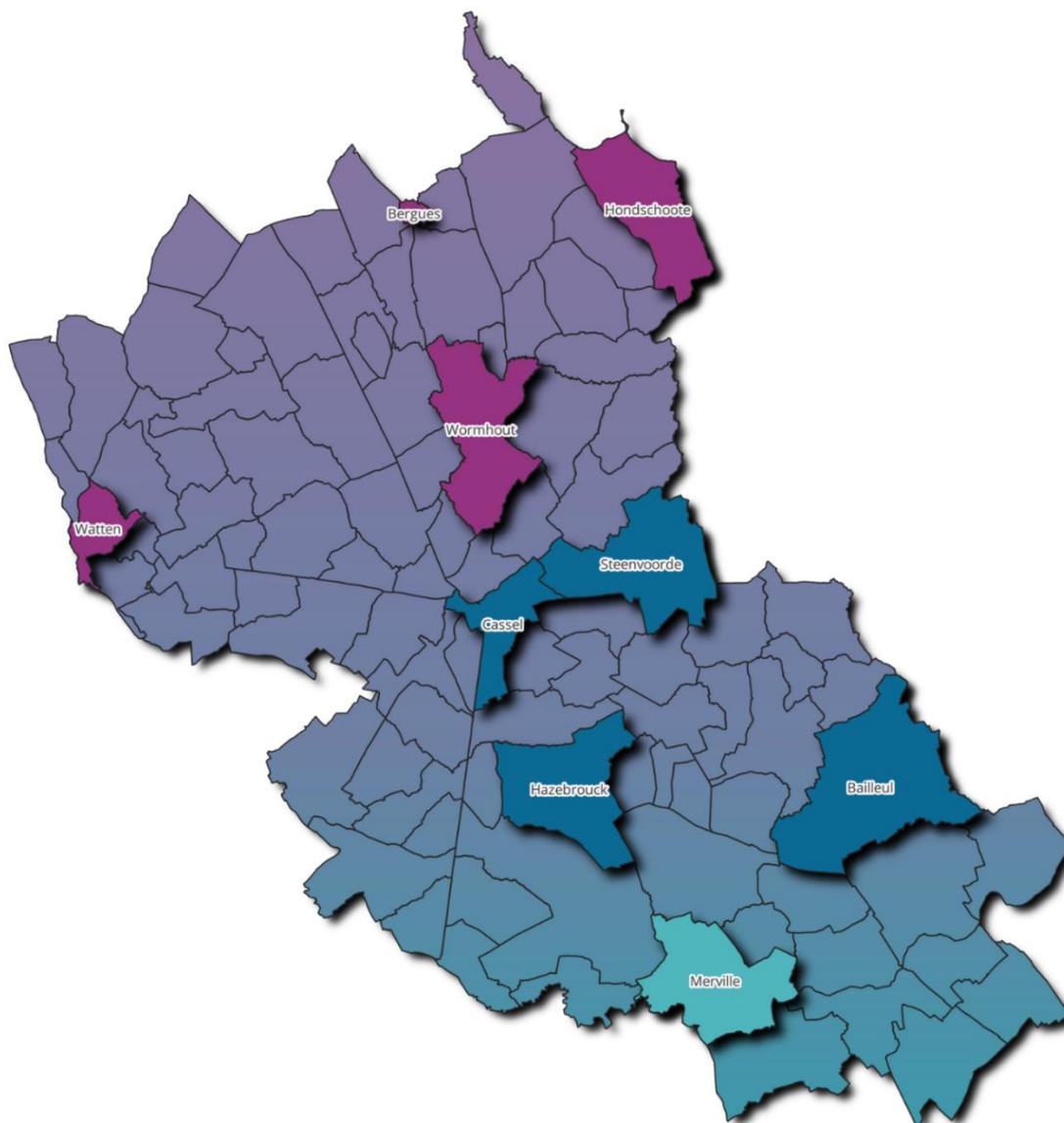
7. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2025 (R1 et R2)

Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2025 (au 14 Octobre), 525 familles (196 en électricité, 120 en gaz naturel, 1 en gaz propane et 208 pour informations et utilisations des différents chèques énergie) ont été accueillies en permanence ou appel téléphonique.

Le service Précarité Energétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 29 novembre à Hazebrouck.

Le TE FLANDRE va prolonger sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité jusqu'au 31 décembre 2026.

Localisation des lieux d'accueil décentralisés :



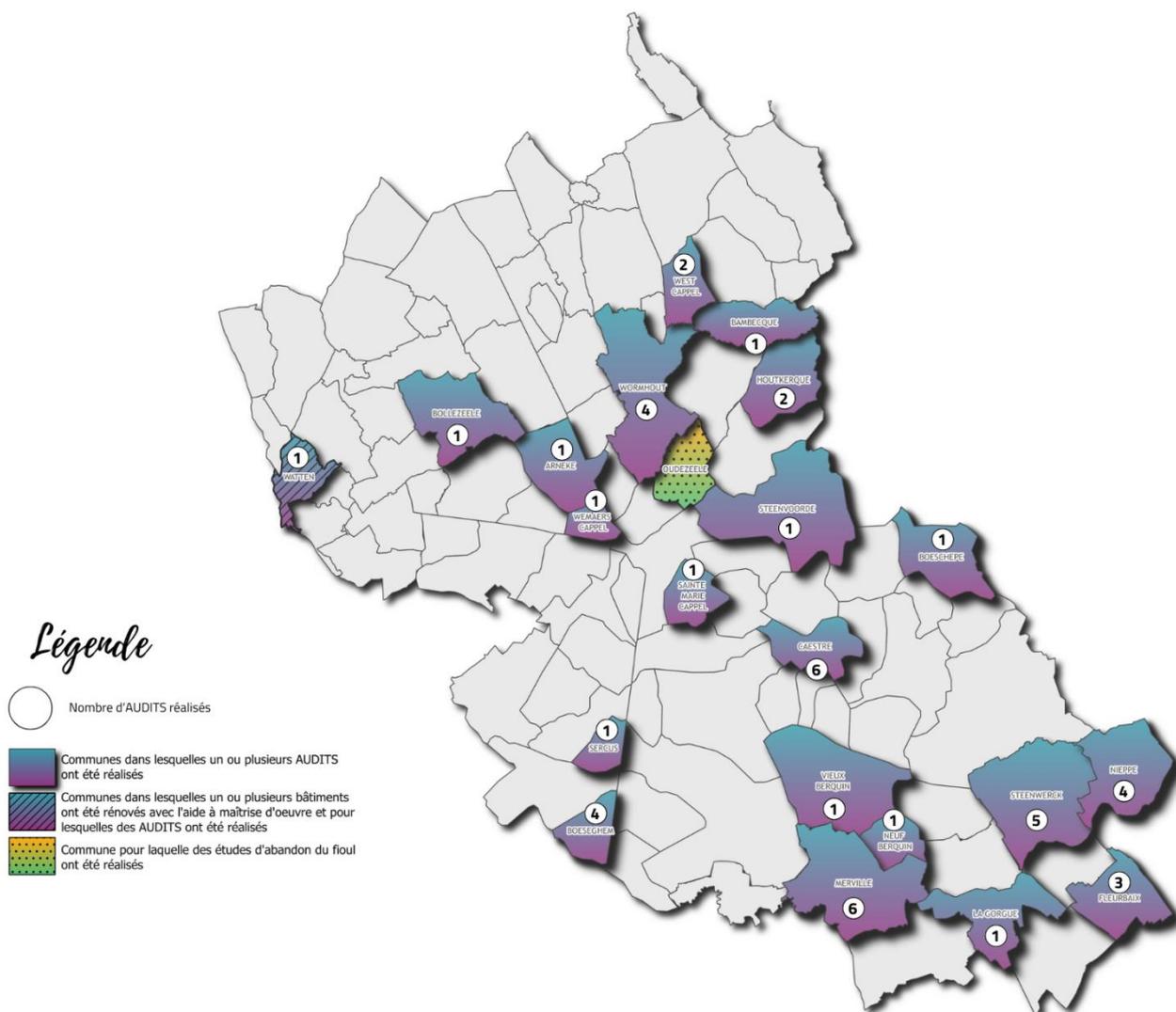
H) Compétences AODE et transition énergétique

1. Le programme ACTEE +

Le TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE+. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments publics.

Ce programme finance des postes d'économiseur de flux (4), des postes d'apprentis (2) et un poste de coordinateur (1), l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques, les études techniques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme est actuellement en cours, il a d'ores et déjà permis une levée de fonds de 147 899,01€ et d'autres appels de fonds sont actuellement en cours d'instruction.



2. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

7 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE pour l'année 2025 à savoir :

- . HERZEELE pour la rénovation de la Salle Intersociété
- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation de la Salle de Sports
- . LE DOULIEU pour la rénovation du Logement Communal (rue Louf)
- . SM SIROM FLANDRE NORD (Wormhout) pour la rénovation de l'éclairage et de la chaudière du bâtiment
- . BAVINCHOVE pour la rénovation de la Salle des Fêtes
- . BUYSSCHEURE pour la rénovation de la Salle des Fêtes
- . MORBECQUE pour la rénovation de la Mairie

Soit un montant de 34 927,01€

3 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2025 :

- . OXELAERE: Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison Médicale.
- . BOESCHEPE : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison du Steenhacker.
- . SERCUS : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école des 3 Pommes.

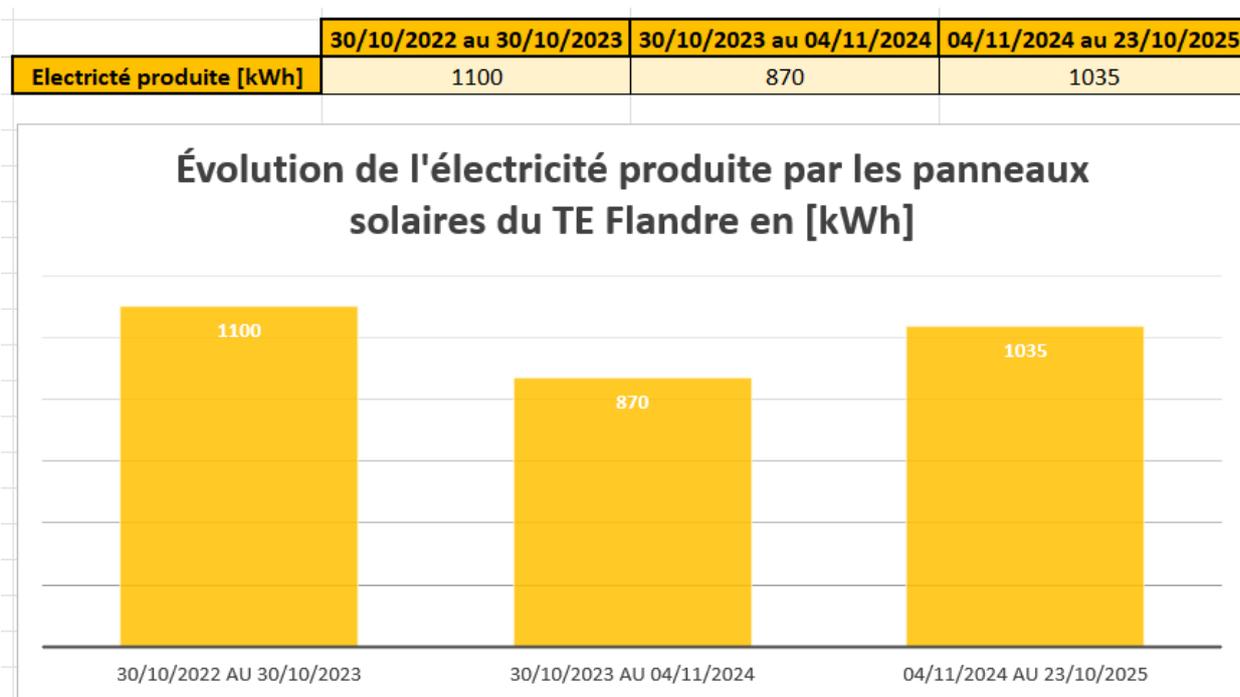
Soit un montant de 15 000€

En parallèle, le TE Flandre continue d'offrir la possibilité de valoriser des dossiers éligibles (travaux bâtiments) au titre des CEE.

3. Focus sur l'opération d'autoconsommation située sur le bâtiment du TE Flandre (30 rue Warein à Hazebrouck)

Les bureaux du TE FLANDRE (30 rue Warein à Hazebrouck) ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive.

Dans ce cadre l'électricité produite est de 4 704,70 kWh et 3 293,30 kg de CO² évités au 23/10/2025 depuis le 30/06/2021 (date de la mise en service). L'ensemble de la production est autoconsommé par le bâtiment et les véhicules électriques du TE FLANDRE.



4. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Un webinaire a été organisé en mai 2022 à destination des communes membres du TE FLANDRE sur le décret tertiaire, ses obligations et comment y répondre. Ce webinaire a été animé par le Vice-Président en charge de la transition énergétique.

Suite à ce webinaire, le TE Flandre a proposé aux communes assujetties au décret tertiaire de réaliser les différentes déclarations sur la plateforme OPERAT pour le compte des communes. 17 communes ont sollicité le TE Flandre afin de bénéficier de l'aide du Syndicat pour réaliser leurs déclarations.

Le TE FLANDRE continue d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le TE FLANDRE.

Dans la continuité du Décret Tertiaire, le TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires (GTB) à partir du 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et à partir du 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW. Le but du décret est de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation afin d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

5. Programme ECOPOUSSE

Grâce à la convention Ecole Vert l'Avenir entre GRDF et le TE Flandre, le programme ECOPOUSSE porté par le programme ACTEE a pu être déployé pour l'ensemble des écoliers des communes du territoire.

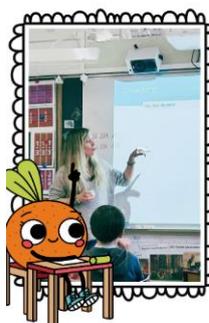
Ecopousse est un programme complet de sensibilisation à la transition écologique, destiné aux élèves de la maternelle (dès la MS) au CM2. Il vise à donner aux enfants les clés pour comprendre les enjeux environnementaux, et leur permettre d'agir à leur échelle pour réaliser des économies d'énergie. Ecopousse par ACTEE contribue à rendre les enfants acteurs et ambassadeurs de la transition énergétique, dans leur établissement et leur foyer. Ce sont 3 ateliers de sensibilisation variés par an et par classe, d'une durée d'1h à 1h30 qui sont animés en classe par un intervenant spécialisé.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, ce sont **2689 écoliers dans 131 classes pour une trentaine d'écoles du territoire** qui ont bénéficié du programme.

ECO POUSSE. EN FLANDRE !

Lancé le **28 janvier 2025** sur le Territoire d'Énergie Flandre, le programme ECOPOUSSE a rencontré un véritable engouement. Dès le premier atelier dans une école du territoire, la dynamique était lancée !

Au total, **131 classes réparties sur 29 communes**, de la maternelle au CM2, ont participé à des ateliers ludiques et pédagogiques pour apprendre à économiser l'énergie et lutter contre le gaspillage.



**DES ATELIERS MAIS AUSSI
DES REMISES DE PRIX!**

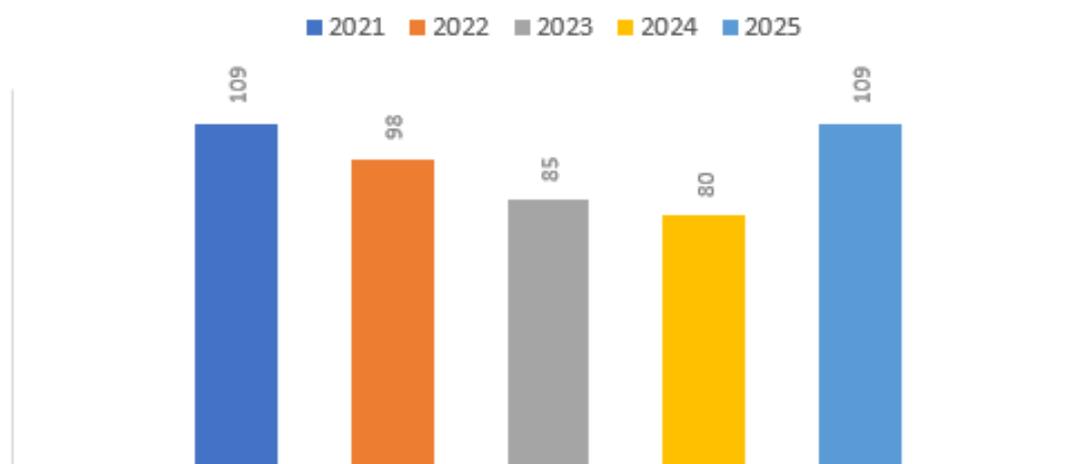


En 2025, le Territoire d'Énergie Flandre a signé une convention avec GRDF pour financer et soutenir le programme ECOPOUSSE, afin de sensibiliser les jeunes générations à la transition énergétique.

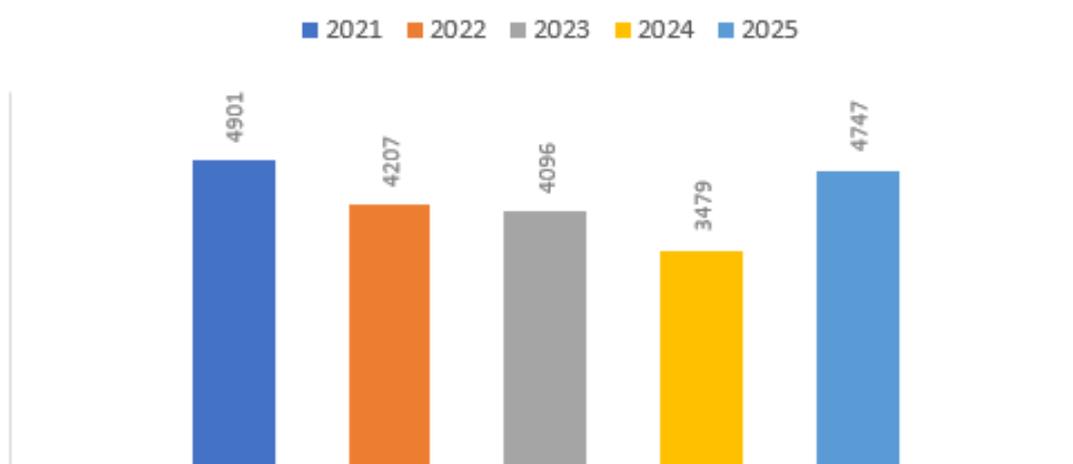
Après le succès retentissant de la première saison en 2025, ECOPOUSSE revient en **2026** et déjà plus de **100 classes** sont prêtes à relever le défi !

	Nombre de DICT par année				
	2021	2022	2023	2024	2025
semaine	109	98	85	80	109
année	4901	4207	4096	3479	4747

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DICT PAR SEMAINE



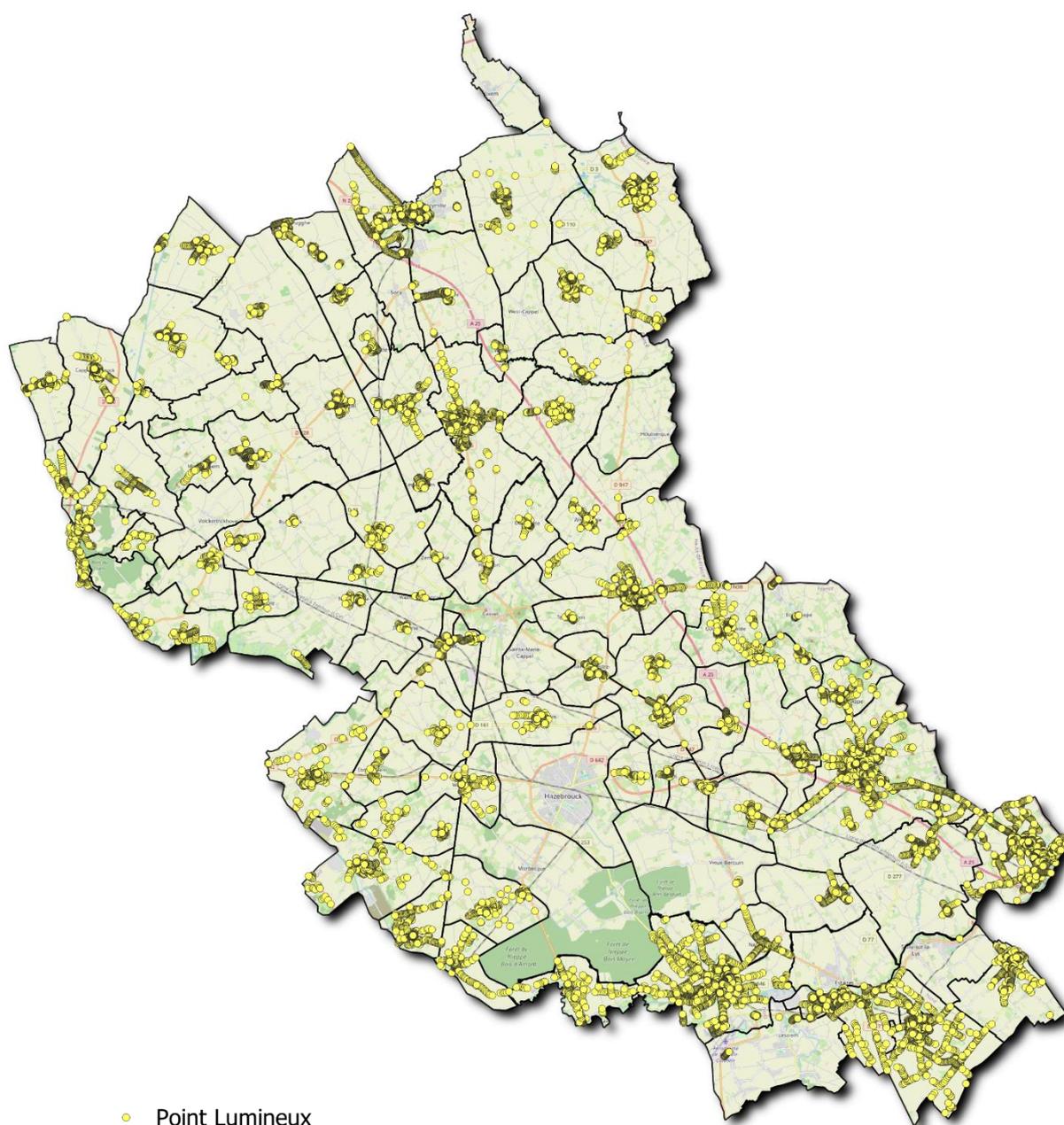
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DICT PAR ANNÉE



NB : Les données de 2025 s'arrêtent au 30/10/2025.

Enfin, 90 communes et 7 zones d'activités Cœur de Flandre Agglo et 8 zones d'activités CCHF et 5 en CCFL sont géo référencées : soient 26 134 points lumineux au 31/10/2025.

Cartographie des points lumineux en Flandre (Oct 2025) :



En outre le TE FLANDRE est attributaire d'une aide du Département du Nord, programme ADVB 2025 pour un montant de 32 563€ pour 2 communes.

En parallèle, le TE Flandre continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE éclairage public s'établit à 81 272,22€ pour l'année 2025 (au 20/10/2025). D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction. Il convient de préciser que le montant des CEE est en forte baisse du fait d'une modification des fiches relatives aux travaux éligibles, au 1^{er} janvier 2025.

3. Le programme Lum'ACTEE+ : audits et réalisation d'un SDAL

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTEE+ porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'accompagnement en maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre du programme Lum'ACTEE+ : 9 audits ont été réalisés par le pôle technique ainsi que l'accompagnement des communes dans leur rénovation d'éclairage public.

Ce programme devrait permettre de recevoir 160 112,89 €

E) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne 20 appels téléphoniques/emails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

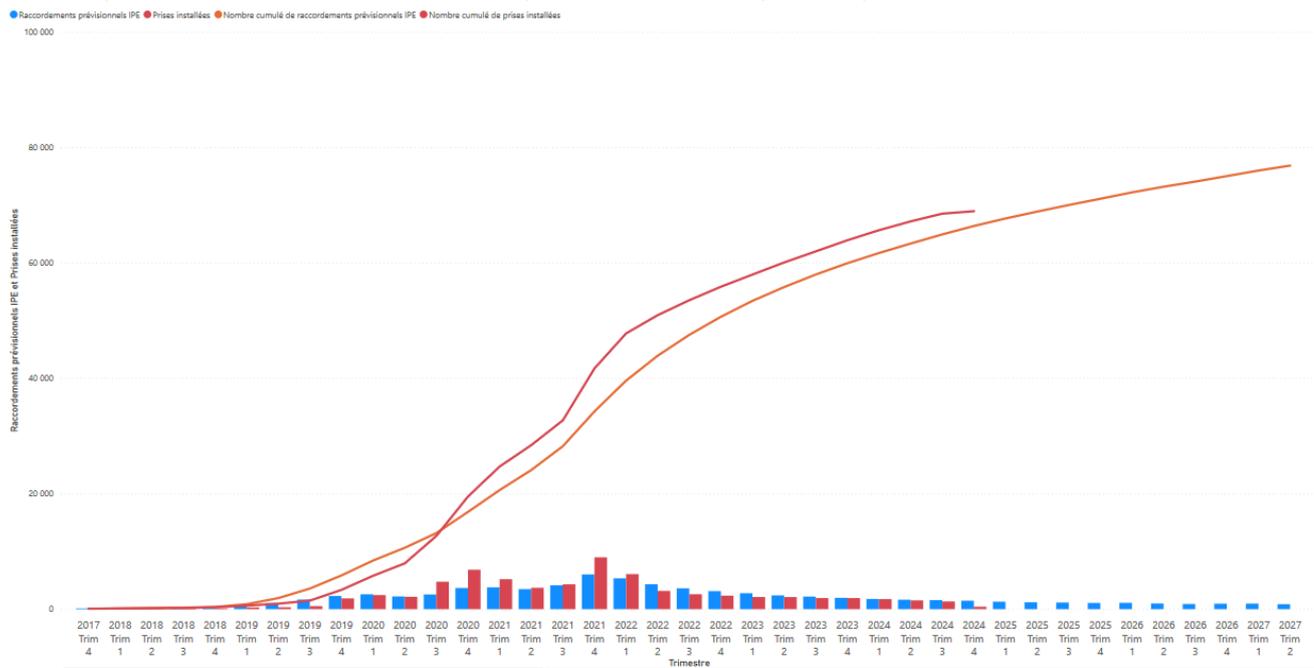
Afin d'accompagner la fin du cuivre, le TE FLANDRE a lancé une campagne de communication d'envergure :



Suivi des raccordements fibre réalisés : 72 356 raccordements réalisés au 30/06/2025.

Raccordements prévisionnels jusqu'au 30/06/2027

Raccordements prévisionnels IPE, Prises installées, Nombre cumulé de raccordements prévisionnels IPE et Nombre cumulé de prises installées par Année et Trimestre



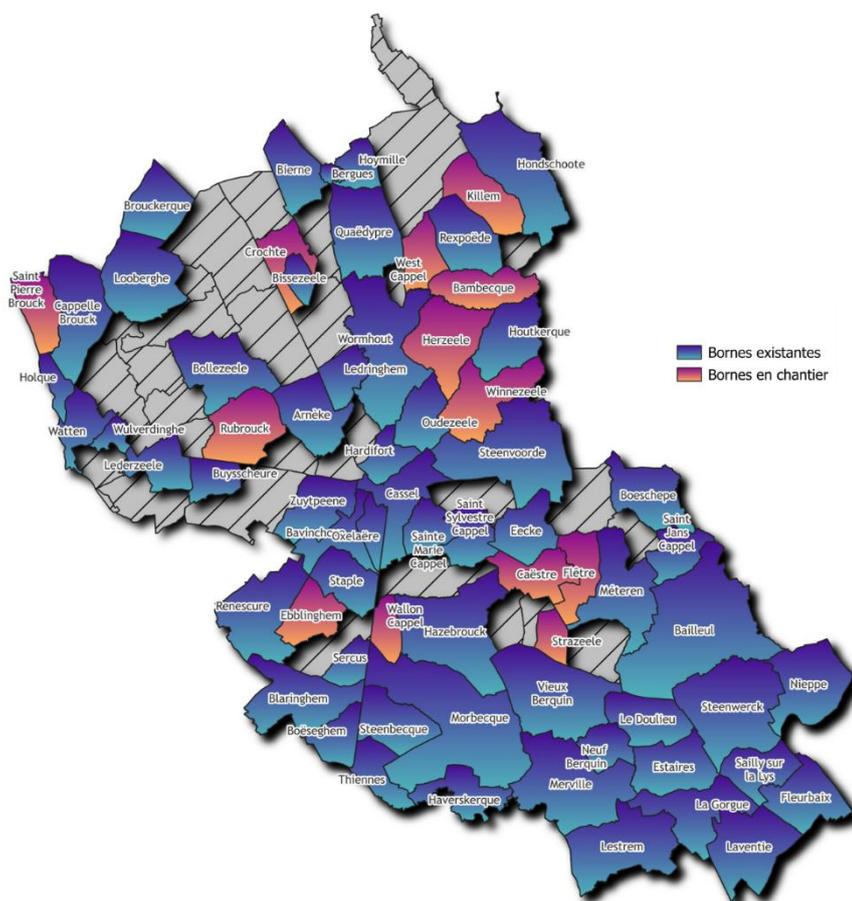
F) Exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le TE FLANDRE a mené un vaste plan de maillage en partenariat avec les Communes et COEUR DE FLANDRE AGGLO. Dans ce cadre, le Syndicat dispose à ce jour d'un réseau de 193 points de charge IRVE (pour 119 bornes).

Les bornes sont accessibles avec la carte PASS PASS et en interopérabilité.

COMPÉTENCE IRVE	COMMUNES	Bornes "lentes"		Bornes "normales"		TOTAL	
		Bornes	Points de charge	Bornes	Points de charge	Bornes	Points de charges
ARNEKE	0	0	1	2	1	2	
BAILLEUL	0	0	6	12	6	12	
BAMBEQUE	0	0	0	0	0	0	
BAVINCHOVE	2	2	2	4	4	6	
BERGUES	0	0	3	6	3	6	
BERTHEN	0	0	0	0	0	0	
BIERNE	0	0	1	2	1	2	
BISSEZEELE	0	0	1	2	1	2	
BLARINGHEM	0	0	1	2	1	2	
BOESCHEPE	0	0	1	2	1	2	
BOESEGHEM	0	0	2	4	2	4	
BOLLEZEELE	0	0	1	2	1	2	
BORRE	0	0	0	0	0	0	
BROUCKERQUE	0	0	1	2	1	2	
BROXELE	0	0	0	0	0	0	
BLYSSCHURE	0	0	1	2	1	2	
CAESTRE	0	0	0	0	0	0	
CAPPELE-BROUCK	0	0	1	2	1	2	
CASSEL	0	0	2	4	2	4	
CROCHTE	0	0	0	0	0	0	
DRUNCHAM	0	0	0	0	0	0	
EBBLINGHEM	0	0	0	0	0	0	
ECKE	1	1	0	0	1	1	
ERINGHEM	0	0	0	0	0	0	
ESQUELBECK	0	0	0	0	0	0	
FLETRE	0	0	0	0	0	0	
GODEWAERSVELDE	0	0	0	0	0	0	
HARDIFORT	0	0	1	2	1	2	
HAZEBROUCK	28	28	13	26	41	54	
HERZEELE	0	0	0	0	0	0	
HOLQUE	0	0	1	2	1	2	
HONDEGHEM	0	0	0	0	0	0	
HONDSCHOOTE	0	0	2	3	2	3	
HOUTKERQUE	0	0	1	2	1	2	
HOYMILLE	0	0	1	2	1	2	
KILLEM	0	0	0	0	0	0	
LE DOULIEU	0	0	1	2	1	2	
LEDERZEELE	0	0	1	2	1	2	
LEDRINGHEM	1	1	1	2	2	3	
LOOBERGHE	0	0	1	2	1	2	
LYNDE	0	0	0	0	0	0	
MERCKEGHEM	0	0	0	0	0	0	
MERRIS	0	0	0	0	0	0	
METEREN	1	1	1	2	2	3	
MILLAM	0	0	0	0	0	0	
MORBECQUE	0	0	2	4	2	4	
NEUF-BERQUIN	2	2	0	0	2	2	
NIEPPE	0	0	3	6	3	6	
NIEURLET	0	0	0	0	0	0	
NOORDPEENE	0	0	0	0	0	0	
OCHTEZEELE	0	0	0	0	0	0	
OOST-CAPPEL	0	0	0	0	0	0	
OUDEZEELE	1	1	0	0	1	1	
OXLAIERE	1	1	1	2	2	3	
PITGAM	0	0	0	0	0	0	
PRADELLES	0	0	0	0	0	0	
QUAEDYPRE	0	0	1	2	1	2	
RENSCURE	0	0	1	2	1	2	
REXPOEDE	0	0	1	2	1	2	
RUBROUCK	0	0	0	0	0	0	
ST JANS CAPPEL	0	0	1	2	1	2	
SAINTE-MOMELIN	0	0	0	0	0	0	
ST-PIERRE-BROUCK	0	0	0	0	0	0	
ST-SYLVESTRE-CAPPEL	0	0	1	2	1	2	
STE-MARIE-CAPPEL	0	0	1	2	1	2	
SERCUS	0	0	1	2	1	2	
SOCK	0	0	0	0	0	0	
STAPLE	0	0	1	2	1	2	
STEENBECQUE	0	0	1	2	1	2	
STEENE	0	0	0	0	0	0	
STEENVOORDE	3	3	4	6	7	9	
STEENWERCK	0	0	1	2	1	2	
STRAZEELE	0	0	0	0	0	0	
TERDEGHEM	0	0	0	0	0	0	
THIENNES	0	0	1	2	1	2	
UXEM	0	0	0	0	0	0	
VIEUX-BERQUIN	0	0	2	4	2	4	
VOLCKERINCCHOVE	0	0	0	0	0	0	
WALLON-CAPPEL	0	0	0	0	0	0	
WARHEM	0	0	0	0	0	0	
WATTEN	1	1	2	4	3	5	
WEMAERS-CAPPEL	0	0	0	0	0	0	
WEST-CAPPEL	0	0	0	0	0	0	
WINNEZEELE	0	0	0	0	0	0	
WORMHOUT	0	0	3	5	3	5	
WULVERDINGHE	0	0	1	2	1	2	
WYLDER	0	0	0	0	0	0	
ZEGERSCAPPEL	0	0	0	0	0	0	
ZERMEZEELE	0	0	0	0	0	0	
ZUYTPEENE	0	0	1	2	1	2	
TOTAL	41	41	78	152	119	193	
dont Coeur de Flandre Agglo		33	33	4	8	37	41
TOTAL	8	8	74	144	82	152	

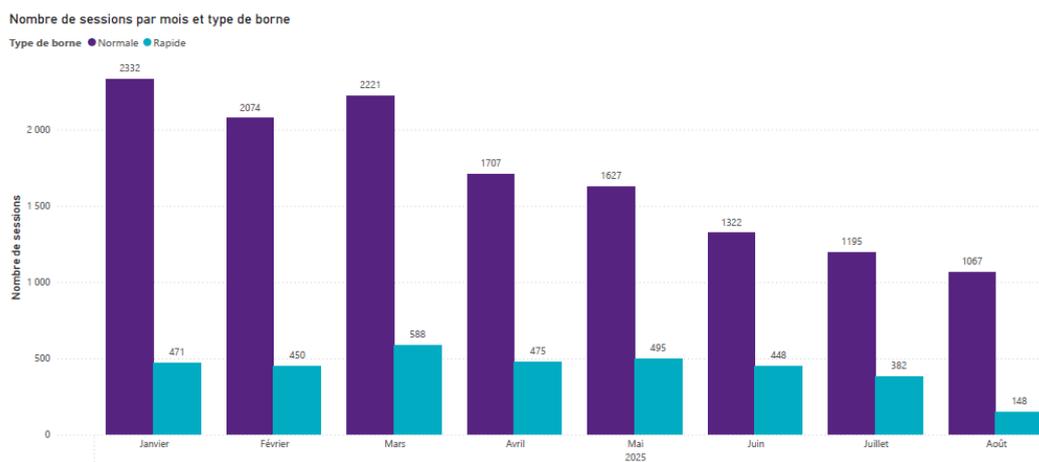
COMPÉTENCE IRVE	COMMUNES	Bornes "lentes"		Bornes "normales"		TOTAL	
		Bornes	Points de charge	Bornes	Points de charge	Bornes	Points de charges
CCFL	ESTAIRES	0	0	2	4	2	4
	FLEURBAIX	0	0	4	8	4	8
	HAVERSKERQUE	0	0	5	10	5	10
	LA GORGUE	0	0	6	12	6	12
	LAVENTIE	0	0	2	4	2	4
	LESTREM	0	0	4	8	4	8
	MERVILLE	0	0	2	4	2	4
	SAILLY SUR LA LYS	0	0	2	4	2	4
	TOTAL	0	0	27	54	27	54



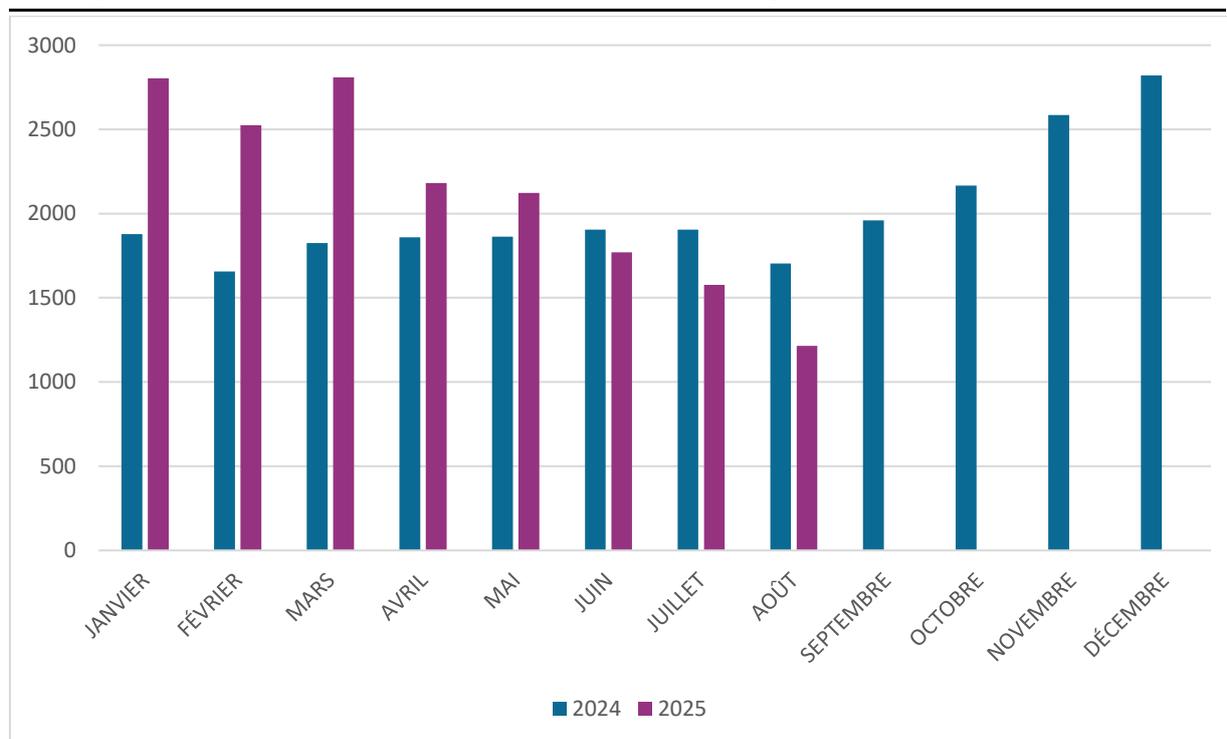
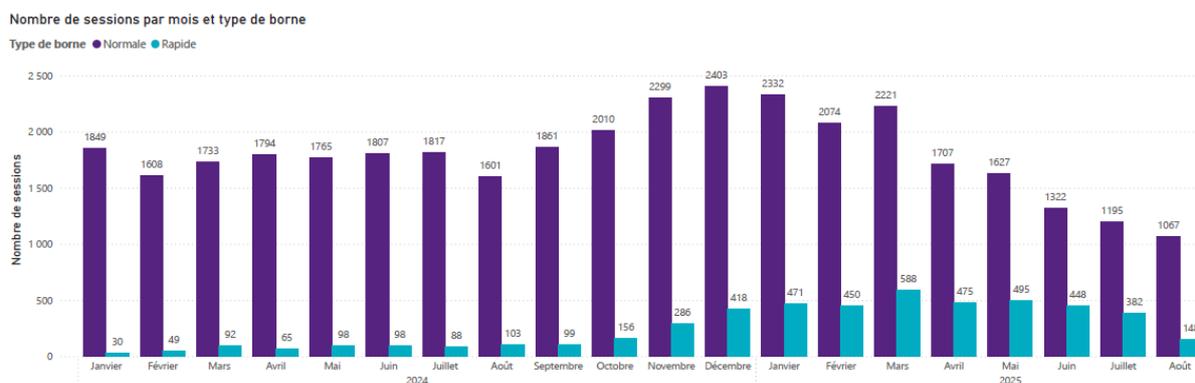
Cartographie des IRVE (Oct 2025)

Les bornes sur les 8 communes de la CCFL sont de compétence statutaire de la CCFL.

Suivi du nombre de charges sur les IRVE du TE FLANDRE 2025 :



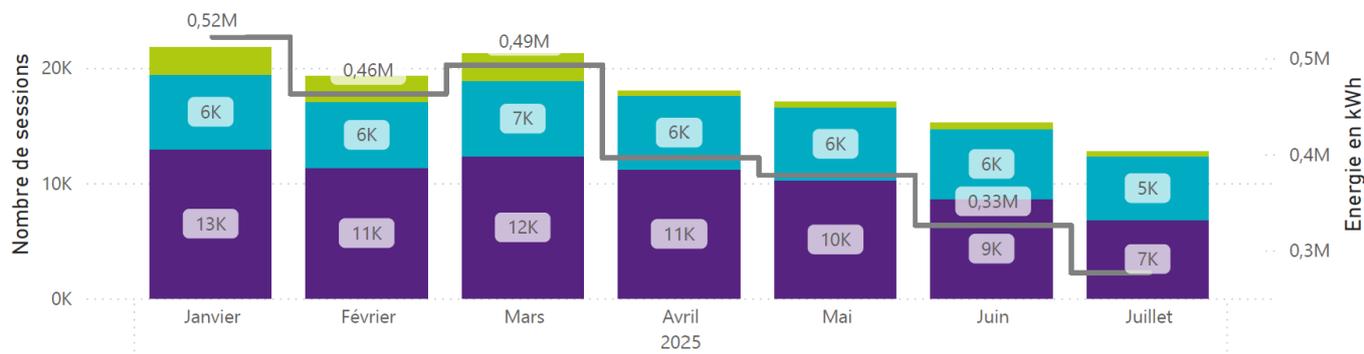
Evolution du nombre de charges sur les IRVE du TE FLANDRE entre 2024 et 2025



Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du TE FLANDRE en 2025 :

Nombre de sessions par mois et type d'utilisateurs et courbe de l'énergie total consommée par mois

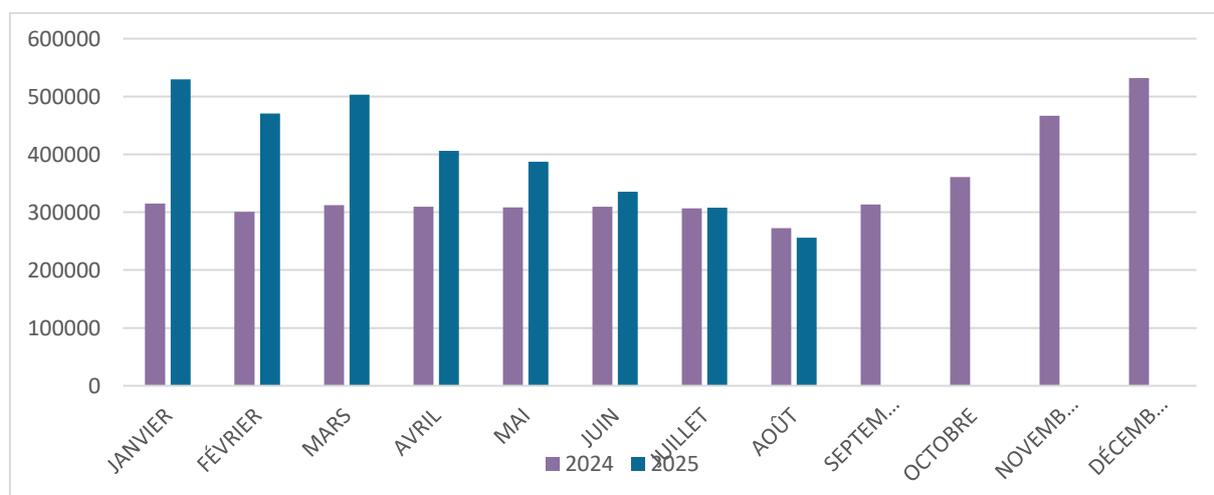
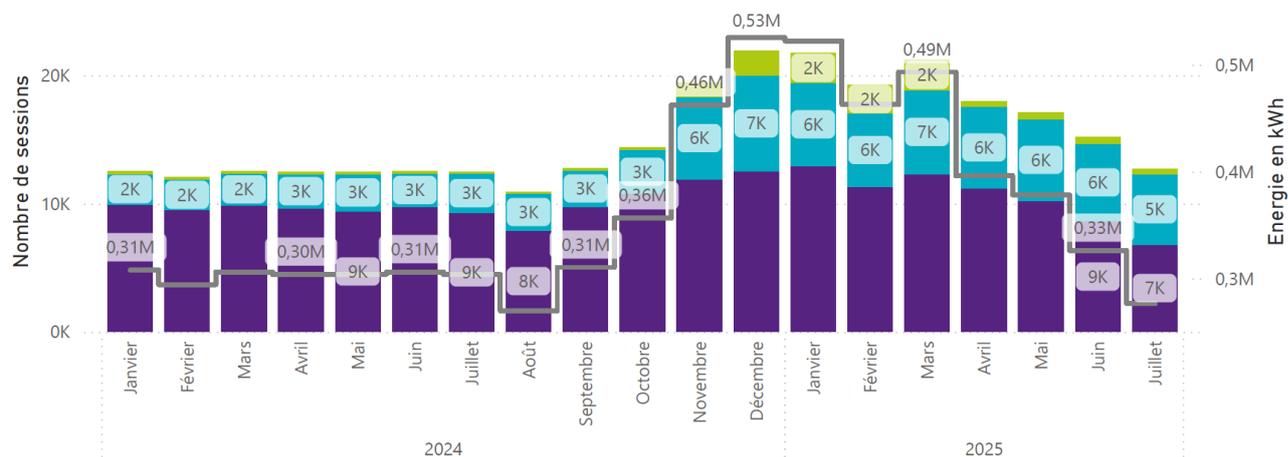
Type d'utilisateurs ● Abonné ● Itinérant ● Occasionnel ● Energie en kWh



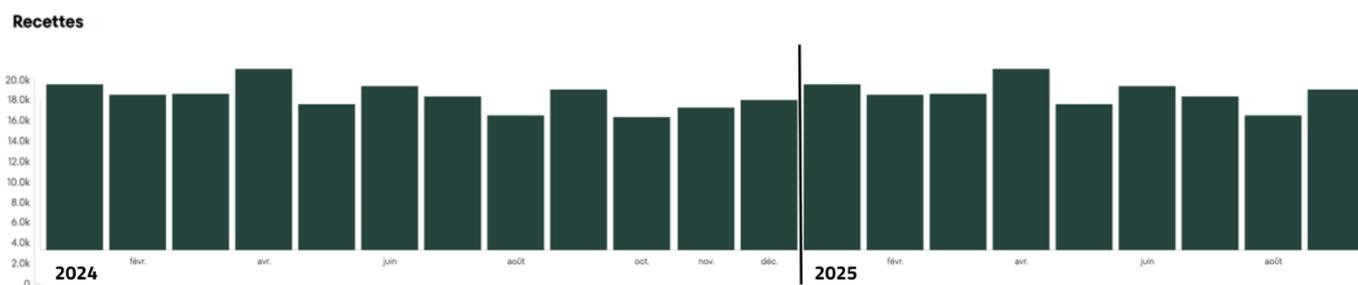
Evolution de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du TE FLANDRE entre 2024 et 2025 :

Nombre de sessions par mois et type d'utilisateurs et courbe de l'énergie total consommée par mois

Type d'utilisateurs ● Abonné ● Itinérant ● Occasionnel ● Energie en kWh



Recettes perçues en € de janvier 2024 à septembre 2025 :



En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 11 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSII et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

G) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Une demande de subvention a été faite auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, pour le compte de la CC Flandre Lys, sur la commune d'Estaires, regroupant : piscine, salle de sports, collège et lycée.

Cette étude ayant pour but d'étudier la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une chaufferie biomasse à la piscine alimentant un réseau de chaleur reprenant plusieurs bâtiments publics appartenant à la commune d'Estaires, la région, le département ainsi que la CCFL. Le rendu final de l'étude a été transmis en septembre 2025.

Le TE Flandre est actuellement en réflexion pour la mise en place d'un CCRt (Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial). La mise en place d'un CCRt s'inscrit dans les démarches initiées par le TE Flandre dans le cadre de sa politique de transition énergétique.

H) Exercice de la compétence station GNV et bio GNV

1. Projet territorial et partenarial

- Besoin identifié : verdissement de la flotte du Syndicat de déchets (SM SIROM Flandre Nord)
- Transfert de la compétence : Station GNV et bio GNV par la commune
- Lancement d'un AMI par la SEM régionale
- Attribution de l'AMI à SEVEN
- Montage d'un tour de table partenarial entre la SEM régionale / SEVEN / TE Flandre et SM SIROM
- Création d'une société de projet composée à 51% de SEVEN et 49% de la SEM et le TE Flandre

2. Implantation

Site du SM SIROM avec bail emphytéotique, à proximité zone industrielle et l'autoroute A25

*



3. Véhicules identifiés

Cette station a été imaginée pour les véhicules gaz des collectivités locales :

- 4 véhicules légers du Territoire d’Energie Flandre
 - 6 Bennes à Ordures Ménagères et 4 VL du SM SIROM Flandre Nord
- > *Le SIROM possède à ce jour un parc total de 25 BOM + 10 VUL*

Elle a la capacité d’avitailer beaucoup plus de véhicules.

Plusieurs acteurs privés du monde du transport ont été approchés par SEVEN et ont manifesté un intérêt pour utiliser cette nouvelle station.

4. Capacité

Station charge rapide :

- 2 pistes avec chacune 2 distributeurs permettant l’avitaillement de 2 véhicules simultanément (VL et PL)
- 1 compresseur 350 bar et le stockage permettant la charge rapide des véhicules, de l’ordre d’une dizaine de minutes pour un PL

5. Environnement

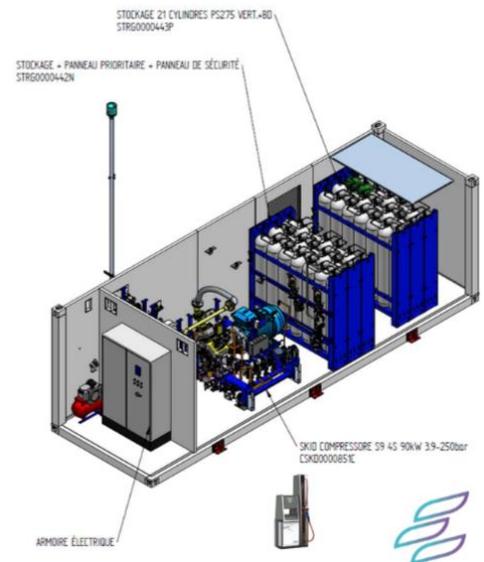
BioGNC : Carburant renouvelable
Construction avec des entreprises locales
Délai de construction court : 6 mois

En service depuis le mois d’Août 2025.

6. Evolution hydrogène

Le terrain est également voué à accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques rapides ainsi qu’un emplacement dédié à l’installation d’une future station Hydrogène avec deux points de fourniture (en fonction de son développement et les besoins dans le secteur du transport).

=> Le but étant de créer une station multi-services ouverte au public.



I) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs :

Etat des travaux réalisés en 2025 :

- Finalisation du projet à Steenwerck
- Stade Cosec à Laventie, terrain de sports
- 3 terrains de Bailleul (rugby, football herbe & synthétique)

J) Accompagnement des communes dans la création d'ombrières solaires

1. Projet de Fleurbaix

- Ombrière auto lestée installée au début d'année 2025 sur le parking du Terrain de Tennis
- Puissance installée de 35.2 kWc, production annuelle de 33 000 kWh
- La production couplée à celle de la centrale photovoltaïque de l'école Franche Terre sera autoconsommée à 97.7% sur les bâtiments communaux et infrastructures de Noréade présents dans un périmètre fixé réglementairement à 2km

2. Projet de Blaringhem

- Ombrières auto lestée de 135 kWc installée sur le parking de l'école Lino Ventura, la production annuelle est estimée à 124 827 kWh
- Les travaux sont en cours, la mise en service sera réalisée en fin d'année 2025
- La production sera autoconsommée sur les bâtiments communaux, la borne IRVE du TE Flandre et les infrastructures de Noréade présents dans un périmètre de 2 km qui sera éventuellement étendu à 10 km dans le cas où la dérogation est validée

3. Projet de Hoymille

- Le marché est en cours sur ce dossier
- L'ombrière de 4 places sera installée sur un nouvel espace de stationnement sur le parking de la Mairie
- La puissance installée est estimée à 12 kWc, sur cette base la centrale produira 10 757 kWh annuellement et sera consommée à 100% par les bâtiments communaux. L'éventuel surplus sera consommé par Noréade et la borne du TE Flandre.

K) Accompagnement des projets solaires en ACC

Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le TE FLANDRE.

La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Energie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, est effective depuis le mois de décembre 2023, elle permet la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au TE FLANDRE.

Dans le cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet a été développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Bilan de l'opération d'autoconsommation de Neuf Berquin :

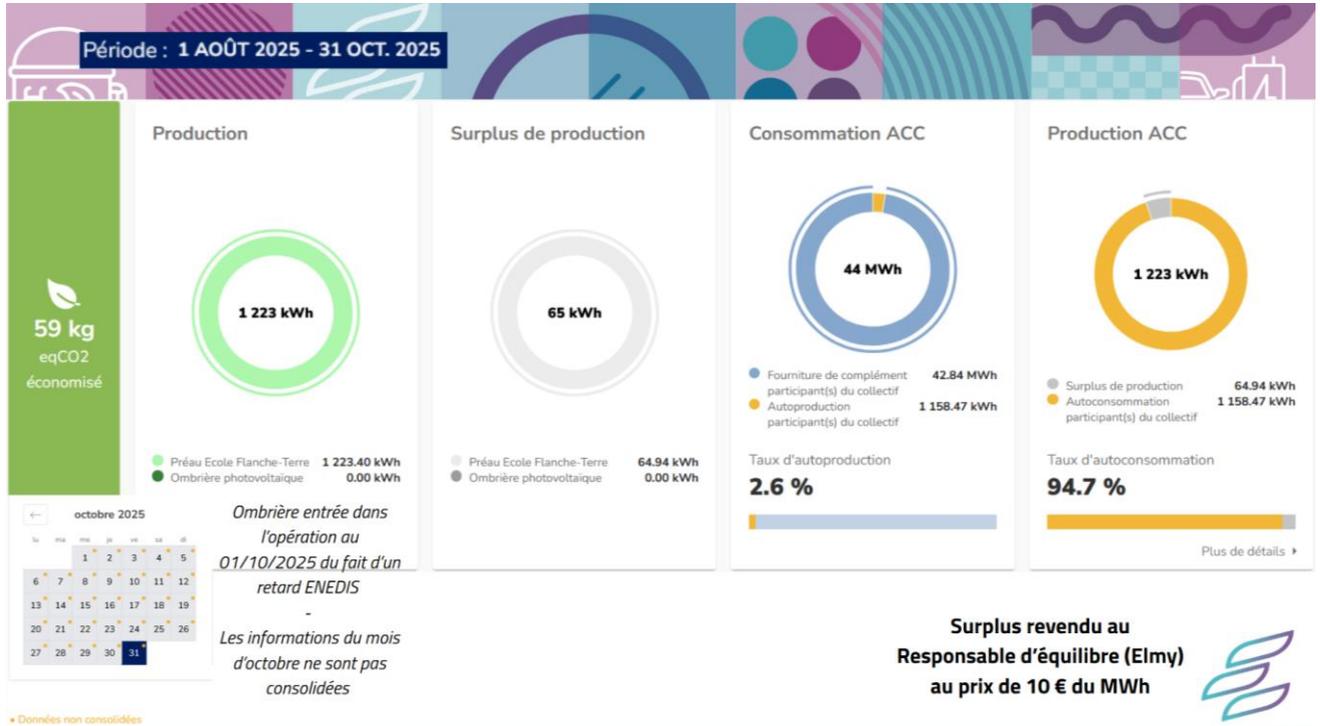


Période : 1 OCT. 2024 - 30 SEPT. 2025

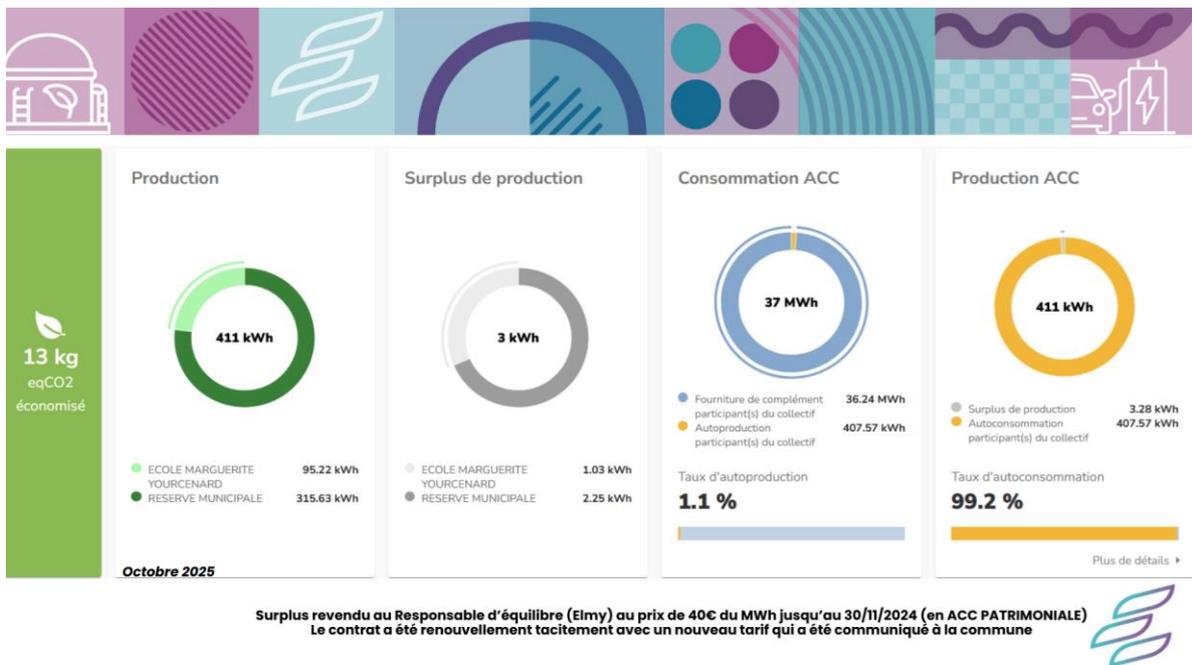
Surplus cédé gratuitement au Responsable d'équilibre (Hydronext) jusqu'au 31/08/2025 puis revendu au nouveau Responsable d'équilibre (Elmy) depuis le 1/09/2025 au prix de 10 € du MWh

Au cours de l'année 2025, 2 opérations ont été mises en service :

Bilan de l'opération d'autoconsommation de Fleubraix :



Bilan de l'opération d'autoconsommation de Le Doulieu :



- 8 opérations d'ACC ont vocation à être mise en service d'ici à la fin d'année 2025 (BAVINCHOVE . MERRIS . LA GORGUE . BERTHEN . BOESCHEPE . Cœur de Flandre Agglo . CCFL . VIEUX-BERQUIN)
- 6 projets d'ACC sont en cours d'élaboration (NIEURLET . CROCHTE . BLARINGHEM . HOYMILLE . RUBROUCK . LEDRINGHEM)



L) L'achat groupé d'énergie

Un nouveau marché en accord cadre a été attribué en 2024, afin de fournir de l'énergie à l'ensemble des collectivités adhérentes (en 4 lots : électricité, gaz naturel, gaz propane, fioul) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. Le SIDEN SIAN et ses régies font partie du groupement d'achat.

Les fournisseurs lauréats des différents lots sont :

- LOT 1 - Electricité : OCTOPUS
- LOT 2 - Gaz naturel : Gaz de Bordeaux
- LOT 3 - Gaz Propane : Butagaz
- LOT 4 - Fioul : CARON

Le groupement en 2025 :

- 107 membres

- 5893 points de livraison en électricité et 340 points de livraison en gaz répartis sur le Nord, le Pas de Calais, la Somme et l'Aisne
- Électricité : ≈ 95,148 GWh/an
- Gaz : ≈ 24,473 GWh/an

IV) Déclinaison opérationnelle et suivi de la stratégie énergétique du TE FLANDRE TE FLANDRE

Le TE FLANDRE a réalisé au cours des années 2017 et 18, une étude de planification énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette étude a permis aux élus d'élaborer une stratégie énergétique du territoire.

La stratégie énergétique du territoire a été présentée en commission paritaire le 10 décembre 2018 et adoptée par le Comité syndical du TE FLANDRE TE FLANDRE le 31 janvier 2019, à l'unanimité.

Le TE FLANDRE porte ainsi un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique des territoires. Ce programme est développé en 3 axes.

Il est proposé, comme depuis plusieurs années, au travers des orientations budgétaires de suivre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie énergétique.

A) AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</p>	<p>Projet Smart Grid Rural : Modernisation de réseau électrique en Flandre</p>	<p>Nouveau contrat de concession signé avec ENEDIS mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 4 ans 2019 à 22</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 10 millions d'€ investis ⇒ Amélioration significative du critère B sur les années 2018/19/20 et 21 ⇒ Les objectifs du 1^{er} PPI sont atteints ⇒ Signature d'un 2nd PPI pour les années 2023/24/25/26 <p>Travaux d'Article 8 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE TE FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 20 842 m de linéaires effacés et enfouis dont 9740 m de fils nus résorbés (du 01/01/2019 au 31/12/2025) soit 46 chantiers. <p>Expérimentation à Volckerinckhove d'un stockage d'électricité couplé à une unité de méthanisation par cogénération en partenariat avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travaux en cours de finalisation ⇒ Participation financière du Syndicat <p>Visite de l'agence de conduite régionale ENEDIS pour les élus et agents</p> <p>Le TE Flandre a été lauréat de EFF'ACTE.</p>	<p>Poursuite des investissements sur les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Priorité maintenue sur la résorption des fils nus et les périmètres ABF ⇒ Maintien d'un très fort niveau d'investissement
	<p>Projets d'extension du réseau de gaz naturel en zone desservie</p>	<p>En zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du TE FLANDRE TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Steenvoorde en 2019/20 (zone d'activités de la COEUR DE FLANDRE AGGLO) ⇒ Travaux d'extension en vue de desservir la zone d'activités CCHF Croix Rouge B (prise en charge GRDF) <p>Conversion de plusieurs lotissements appartenant à des bailleurs sociaux (notamment en 2021 : Arnèke et la Gorgue), quartier à Merville en 2022 (dans le cadre de l'expérimentation dite Nx35m)</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la convention avec GRDF pour accompagner les particuliers dans l'abandon du fioul, du charbon et du gaz propane</p> <p>Poursuite de la convention avec GRDF dans le cadre des programmes ACTEE à destination des bâtiments publics (convention GAZ VERT L'AVENIR)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets de méthanisation agricole et de méthanisation sur station d'épuration</p>

		<p>Encourager l'abandon du fioul et du gaz propane et permettre un accès au biométhane produit sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Arnèke concomitamment aux travaux de raccordement de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel <p>Encourager la méthanisation notamment la méthanisation agricole pour permettre la production de gaz vert en Flandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 5 unités de méthanisation par injection en fonction en 2025 	
--	--	---	--

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</p>	<p>Projet de créations de réseau de gaz naturel sur plusieurs communes non desservies</p>	<p>Travaux pour la desserte en gaz de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre aux entreprises du territoire d'abandonner l'utilisation dans leurs process ⇒ Permettre aux habitants et aux bâtiments publics d'abandonner le fioul et le gaz propane 	<p>Raccordement au réseau de gaz de l'unité de méthanisation de Volckerinckhove (Famille Monsterleet)</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au</p>	<p>Favoriser la cogénération d'énergie (chaleur renouvelable / production d'électricité) issues de</p>	<p>5 unités agricoles en cogénération en fonctionnement sur le territoire</p> <p>Réponse à l'appel à projet ADEME pour accompagner le réseau de chaleur d'Hazebrouck et accompagnement de la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation de son SD RCU</p>	<p>Etude de faisabilité dans quelques communes plus rurales (Boeschepe, Terdegthem)</p>

service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables	ressources renouvelables sur les communes non desservies en gaz naturel	<p>Etude pour le compte de la CCFL (Estaires / abords de la piscine intercommunale)</p> <p>Accompagnement de la Commune de Steenwerck sur la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la possible création d'un RCU en partenariat avec la maison de retraite.</p>	
	Favoriser la valorisation de chaleur/froid renouvelable en réseau sur les communes non desservies en gaz naturel (Micro-réseaux de chaleurs)	<p>Le Syndicat a accompagné financièrement la commune de Boëseghem dans son micro réseau de chaleur au bois énergie (salle des fêtes / école / mairie)</p>	<p>Accompagnement d'autres projets qui pourraient émerger</p>

B) AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Maillage du territoire d'Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques (IRVE)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 187 points de charge en service au 31/10/2025 ⇒ Réalisation d'un SD IRVE adopté le 21 juillet 2022 ⇒ Expérimentation de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord ⇒ Valorisation des projets via les CEE ADVENIR 55 600€ arrêté au 20/10/2) ⇒ Pose de bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) 	Poursuite et évaluation de la mise en œuvre du SD IRVE : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du développement des bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) avec le soutien des CEE ADVENIR, de l'Etat (DSIL et FNADT) et du département du Nord
	Accompagnement du déploiement / exploitation de la fibre numérique en Flandre.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partenaire de financier et facilitateur terrain du SM fibre numérique ⇒ Le projet de déploiement s'est terminé au 31/12/2021, il est d'ores et déjà financé sur la partie déploiement (28 € par prise) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suivi et financement des branchements (10 € par prise) ⇒ Estimation des prises à financer en 2026 : 6400 prises
	Utilisation / Exploitation des compteurs communicants en partenariat avec les concessionnaires envers les collectivités/ publics en précarité.	Convention de partenariat signée avec ENEDIS <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déclinaison au quotidien via la permanence énergie dédiée aux habitants ⇒ Atelier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre 2021 ⇒ Stands lors du salon du développement durable le 19 novembre 2022 à Wallon- Cappel, le 18 novembre 2023 à Méteren, 23 novembre 2024 à Merville, 29 novembre 2025 à Hazebrouck 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite des actions menées avec ENEDIS notamment à destination des collectivités ⇒ Echanges avec EDF pour les usagers en situation de précarité énergétique

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Soutenir la mobilité propre par la construction de station(s) publique(s) d'avitaillement au Gaz Naturel Véhicule (GNV)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Construction d'une station BIO GNV en partenariat avec le SM SIROM Flandre Nord à Wormhout ⇒ Prise de participation au sein de la société de projet chargée du projet ⇒ Mise en service en Aout 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etude de nouveaux projets

	Actions à long terme	Projets 2026
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	<p>Soutenir la mobilité propre en intégrant les initiatives liées à la mobilité hydrogène, (véhicules lourds, transport en commun, flottes territoriales). Repérer les sites présentant les meilleurs potentiels (présence de réseaux gaz, industries, ...)</p> <p>Développement d'un maillage complet pour la mobilité propre alliant un mix énergétique (électricité - gaz - hydrogène)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le Syndicat a pris la compétence hydrogène au 1^{er} janvier 2024 ⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène ⇒ La station BIO GNV de Wormhout pourra évoluer vers une station hydrogène le cas échéant

C) AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
<p>AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>Poursuite des actions définies dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), veille et participation aux actions similaires</p>	<p>Réponse et sélection du TE FLANDRE (en groupement avec TE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 87 bâtiments audités ⇒ 27 bâtiments accompagnés en Maitrise d'œuvre <p>Réponse et sélection du TE FLANDRE (en groupement avec TE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 2 Sequoia 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 34 bâtiments éducatifs audités ⇒ 17 projets de rénovation accompagnés en maîtrise d'œuvre <p>Lauréat à l'appel à projet COCOPEOP (devenu les GENERATEURS) de l'ADEME en partenariat avec TE 80, SE60, USEDA, CD2E pour accompagner les projets solaires</p> <p>Lauréat des appels à projet ACTEE 2 Peuplier et ACTEE 2 sequoia 3 en groupement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 13 bâtiments audités ⇒ 1 bâtiment accompagné en Maitrise d'œuvre <p>Lauréat de l'appel à projet SCHEM ACTEE pour le SDIE de la ville d'Hazebrouck</p> <p>Lauréat de l'appel à projet ACTEE + saisons 1, 2 & 3 en groupement avec SE60, TE80, SIDEC Cambrésis et SIAN SIDEN Noréade. La saison 4 est en cours d'instruction.</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du programme ACTEE +</p> <p>Poursuite du programme LES GENERATEURS (mise en œuvre du programme coordonnée par le TE 80)</p> <p>Mise en œuvre du programme à destination des bâtiments médicaux notamment les maisons de retraite en partenariat avec l'EPSM</p> <p>Réponse à d'autres appels à projets locaux ou nationaux</p>

		<p>Lauréat des appels à projet ACTEE + en groupement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 50 bâtiments audités ⇒ 1 bâtiment accompagné en Maitrise d'œuvre <p>Réponse à un appel à projet national pour les bâtiments médicaux avec l'EPSM de Bailleul</p>	
	<p>Renouvellement des programmes de rénovation de l'éclairage public, optimisation des performances techniques permettant l'accès aux Certificats d'économie d'énergie.</p>	<p>Rénovation massive et ambitieuse de l'éclairage public engagées depuis 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 3222 points lumineux rénovés en 2025 ⇒ Expérimentation puis utilisation rationnelle des mats solaires dans les endroits appropriés (abri de bus, carrefours, isolés notamment) ⇒ Valorisation systématique des CEE (montant de CEE perçus pour 2025 au 20/10/2025 en éclairage public : 81 272,22€). Dossiers en cours, à percevoir 144 084,10€. ⇒ Mise en place d'un guide à destination des aménageurs privés (voté en décembre 2020 par le Comité syndical) ⇒ Optimisation de la maintenance via un marché alliant maintenance EP, IRVE, feux tricolores et armoires fibre ⇒ Mise en œuvre mutualisé du géoréférencement des réseaux et réponses aux DT DICT (4647 DICT traitées du 01/01 au 30/10/2024) ⇒ Lauréat de l'appel à projet LUM'ACTE et LUM'ACTEE + saison 1 en partenariat avec SIDEC et SE60. Candidature Lum'Actee + saison 2 en cours. ⇒ Mise en œuvre d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) 	<p>Poursuite de la dynamique de rénovation en 2026 avec le soutien de l'Etat à travers le fonds vert, le soutien du Département du Nord et la valorisation des CEE</p> <p>Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux</p> <p>Déclinaison opérationnelle du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>
	<p>Amplification de l'apport technique du Conseil en Energie Partagé :</p>	<p>Mise en place d'économes de flux dans le cadre des programmes ACTEE</p> <p>Mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des pré études solaires</p>	<p>Poursuite de l'action des économes de flux</p> <p>Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public</p> <p>Poursuite de l'accompagnement sur OPERAT</p>

<p>conseil sur l'ensemble du patrimoine bâti, étude de bâtiment thermique, étude au potentiel d'autoconsommation des bâtiments communaux grâce au solaire photovoltaïque ...</p>	<p>Solarisation de la toiture du Syndicat avec autoconsommation de l'électricité produite</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans le suivi des consommations énergétiques</p> <p>Organisation de webinaires et réunions techniques à destination des collectivités du territoire</p> <p>Gestion à la plateforme OPERAT pour les collectivités qui le souhaitent</p> <p>Mise en place d'un projet test en autoconsommation collective (ACC) solaire à Neuf Berquin : projet monté en collaboration avec la Commune et le SIAN SIDEN Noréade.</p> <p>Développement de projets en ACC sur l'ensemble du territoire</p> <p>Mise en place d'un service d'accompagnement des collectivités pour le développement d'ombrières solaires.</p> <p>Mise en place d'un service d'accompagnement des collectivités dans la rénovation de l'éclairage des terrains de sports extérieurs.</p>	<p>Mise en place de nouveaux projets en autoconsommation solaire en s'appuyant sur l'association de PMO (personne morale organisatrice) Territoire d'énergie Flandre Solaire</p> <p>Accélération des projets d'ombrières solaires en maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> <p>Poursuite des projets de rénovation de l'éclairage des terrains de sports extérieurs en maîtrise d'ouvrage déléguée</p>
<p>Poursuite des permanences précarité énergétique et des actions de type Civigaz. Ciblage des publics en précarité et développement de nouveaux modes de travail coopératif</p>	<p>525 familles accompagnées par la permanence précarité en 2025 (au 14/10/2025)</p> <p>Participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Participation au salon des objectifs du Développement durable à Renescure le 14 mai 2022</p> <p>Co-organisation du salon du développement durable en 2022, 2023, 2024 et 2025</p>	<p>Poursuite des actions engagées</p>

	avec les acteurs sociaux du territoire.	<p>Mise en place d'une convention avec ENGIE</p> <p>Mise en place d'une nouvelle convention 'solidarités' avec EDF</p> <p>Réponse à l'appel à projet trophées EDF solidarité</p>	
	Renouvellement du marché d'achat groupé d'énergies incluant la fourniture d'énergie renouvelable.	<p>Mise en œuvre du nouveau marché pour la période 2025/26/27 avec intégration du SIDEN SIAN Noréade</p> <p>Lancement d'un contrôle des factures avec l'appui d'un cabinet spécialisé</p>	<p>Suivi des optimisations tarifaires proposées par les fournisseurs</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans la gestion des achats d'énergie</p> <p>Mise en œuvre du contrôle des factures avec un cabinet spécialisé</p> <p>Travail sur la mise en œuvre d'un contrat direct d'achat d'énergie renouvelable (CADER)</p>
	Maintien et évolution de l'aide MDE sur les projets neufs exemplaires et de rénovations qualitatives	<p>7 bâtiments aidés en MDE en 2025</p> <p>Aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE+ : 1 bâtiment aidé en 2025 (arrêté au 20/10/25)</p>	<p>Poursuite de l'aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE +</p>
	Apport technique et financier pour la constitution des dossiers des Certificats d'économie d'énergie. (CEE)	<p>Valorisation de dossiers de rénovation de bâtiments en CEE</p>	<p>Poursuite de la valorisation des CEE</p>

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
<p style="text-align: center;">AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>Etude en vue de la création d'une structure opérationnelle (de type Société d'Economie Mixte - SEM) dotée des capacités techniques et financières nécessaires au pilotage, à l'investissement, au portage et à l'exploitation des équipements d'énergies renouvelables</p>	<p>Prise de participation dans la SEM régionale SEM Energie Hauts de France</p> <p>Réalisation avec l'appui de la SEM Energie Hauts de France du projet de station BIO GNV à Wormhout</p>	<p>Travail autour du développement d'un outil de participation citoyenne pour les énergies renouvelables</p>
	<p>Accompagnement des intercommunalités à fiscalité propre responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires</p>	<p>Accompagnement des PCAET des EPCI (élaboration, suivi, mise en œuvre)</p> <p>Conventions de partenariat avec les CC</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avec la CCHF, COEUR DE FLANDRE AGGLO et la CCFL pour l'éclairage public des zones d'activités ⇒ Avec la COEUR DE FLANDRE AGGLO pour les bornes IRVE d'intérêt communautaire (pôles gares,...) ⇒ Avec les 3 CC pour le développement de la fibre ⇒ Avec la CCHF pour la déclinaison d'ACTEE dans le cadre de son CO TRI <p>Commission paritaire transition énergétique : réunion d'installation et fixation de la feuille de route pour le mandat 2020/26</p>	<p>Poursuite des actions en cours</p> <p>Actualisation de la feuille de route prévue dans le cadre de la commission paritaire transition énergétique</p> <p>Accompagnement de la CCFL pour le déploiement de bornes IRVE par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée</p> <p>Poursuite et développement de projets en ACC avec les EPCI à FP</p>

		<p>Adhésion de la CCFL pour l'entretien et l'investissement des Zones d'activité au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Accompagnement des CC et CA et des communes dans le cadre de la mise en œuvre des zones d'accélération des ENR (loi APER)</p> <p>Accompagnement de COEUR DE FLANDRE AGGLO et CCFL dans la mise en place de projets en ACC</p>	
	<p>Accompagnement des communes sur les actions et les investissements, concrétisant la transition énergétique en Flandre</p>	<p>Accompagnement via l'ingénierie technique et financière du Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnel qualifié et spécialisé ⇒ Ingénierie financière via les étalements possibles des prises en charge travaux ⇒ Valorisation des CEE pour la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal ⇒ Co-construction du SD IRVE et du SDAL ⇒ Mise en place d'une convention type maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs 	<p>Poursuite des accompagnements techniques et financiers</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE, mise en œuvre du SDAL</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des communes pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs</p>
	<p>Développement de la lutte contre la précarité énergétique par mise en place d'un nouvel outil de rénovation de l'habitat permettant des rénovations énergétiques par des artisans locaux.</p> <p>En partenariat avec l'Espace info énergie et le Programme d'intérêt général 'Habiter Mieux', créer un cercle vertueux de rénovation massive de l'habitat, par des artisans locaux.</p>	<p>Aide spécifique pour encourager l'abandon du fioul, du gaz propane et du charbon dans le cadre d'une convention GRDF</p> <p>Mise en place d'un salon du développement durable en partenariat avec SMICTOM et SM Flandre et Lys</p> <p>Convention GRDF pour poursuivre l'action d'abandon fioul, charbon, gaz propane</p>	<p>Travail avec la CCFL dans le cadre de ses aides aux particuliers pour la rénovation énergétique</p> <p>Poursuite d'actions en partenariat avec les acteurs publics du territoire</p> <p>Travail avec EDF autour du suivi des consommations électriques pour les usagers en précarité (bénéficiaires du chèque énergie)</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2026
<p style="text-align: center;">AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p style="text-align: center;">100% des bâtiments publics rénovés à l'horizon 2030</p> <p>Dans le prolongement de l'appel à projet MDE actuellement en cours, le TE FLANDRE souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux connaître le patrimoine des collectivités, - prioriser les projets de rénovation en fonction de l'état énergétique. 	<p>Projet déjà largement amorcé via les dispositifs : MDE, LIN et ACTEE</p> <p>Mise en place d'une plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE à destination des élus et techniciens</p> <p>Le Syndicat a l'habitude d'organiser des visites terrains et des REX à destination des élus et techniciens du territoire, ainsi que de participer à des événements de portée régionale / nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Webinaire Qualité de l'air intérieur à destination des collectivités de Flandre le 1^{er} février 2022 ⇒ Accueil de Laurence Poirier Dietz, DG de GRDF à Hazebrouck le 11 février 2022 ⇒ Organisation de l'ACTEE TOUR à Morbecque le 9 Mars 2022 ⇒ Réunion de travail Fibre avec Ch Coulon, VP Région et Président du SM Numérique, le 24 février 2022 ⇒ Intervention aux Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève le 1^{er} juin 2022 ⇒ Visite terrain à Holque avec Patrick Valois, VP du Département du Nord le 8 juillet 2022 : borne IRVE sur éclairage public ⇒ Rallye de la mobilité électrique organisé par ENEDIS : accueil sur plusieurs étapes organisées en Flandre (septembre 2022) ⇒ Convention d'Entente TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et participation au congrès FNCCR (Rennes septembre 2022 et Besançon juin 2024) ⇒ Interventions lors des congrès FNCCR : Danielle Mametz (ACTEE), Jérôme Vermersch (Financement de l'éclairage public), Hervé Delva et Natacha Lecercf (SD IRVE, ACTEE) ⇒ Webinaire Sobriété énergétique le 20 octobre 2022 	<p>Dispositif ACTEE+ : A accélérer et à développer en 2025</p> <p>Le dispositif LIN est suspendu à la demande de l'Association partenaire</p> <p>Poursuite de Flandre Energie Tour</p> <p>Participation aux événements locaux, régionaux et nationaux</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans le cadre des obligations du décret BACS notamment via le déploiement de la GTB</p> <p>Mise en place de nouvelles actions suite au renouvellement des exécutifs locaux</p>

		<p>⇒ Participer en tant qu'intervenant de référence à plusieurs webinaires et colloques nationaux organisés par la FNCCR</p> <p>Développement de la plateforme collaborative</p> <p>Mise en œuvre d'outils pour le dispositif OPERAT et la RE 2020</p> <p>Multiplications des visites terrains et des REX sur les projets exemplaires du territoire : donner envie de faire et montrer que cela est possible même dans une commune rurale ! → Flandre Energie Tour</p>	
	<p>Autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</p> <p>L'objectif d'un territoire énergétiquement autonome s'appuiera sur deux axes majeurs à savoir la réduction des consommations et d'autre part la production locale d'ENR.</p>	<p>Projet amorcé à travers les dynamiques de : SOBRIETE énergétique EFFICACITE énergétique Et énergies RENOUVELABLES</p> <p>Entente avec les syndicats d'énergies des Hauts de France lancée en Décembre 2021 afin de mutualiser, échanger les bonnes pratiques, les réponses à des appels à projets,</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec la Région et l'ADEME en mars 2021</p> <p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AGUR Flandre Dunkerque</p> <p>Création d'une association PMO pour porter les projets en autoconsommation collective</p>	<p>Dynamique à poursuivre et amplifier en 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien des dispositifs d'ingénieries technique et financière ⇒ Réponse à de nouveaux appels à projets locaux, nationaux, européens ⇒ Accélération du travail partenarial avec les syndicats d'énergie Hauts de France <p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Région Hauts de France</p> <p>Etude en vue d'actualiser la stratégie énergétique du territoire</p> <p>Mise en place de nouvelles actions suite au renouvellement des exécutifs locaux</p>

V) Perspectives budgétaires 2026

A) Cotisations par habitant pour l'année 2026

1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde),

Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera pour 2026 d'un montant de 260 000€ à condition que 60% des travaux concernent de la résorption de fils nus, bonification de 10.000€ si on atteint 70% de fils nus.

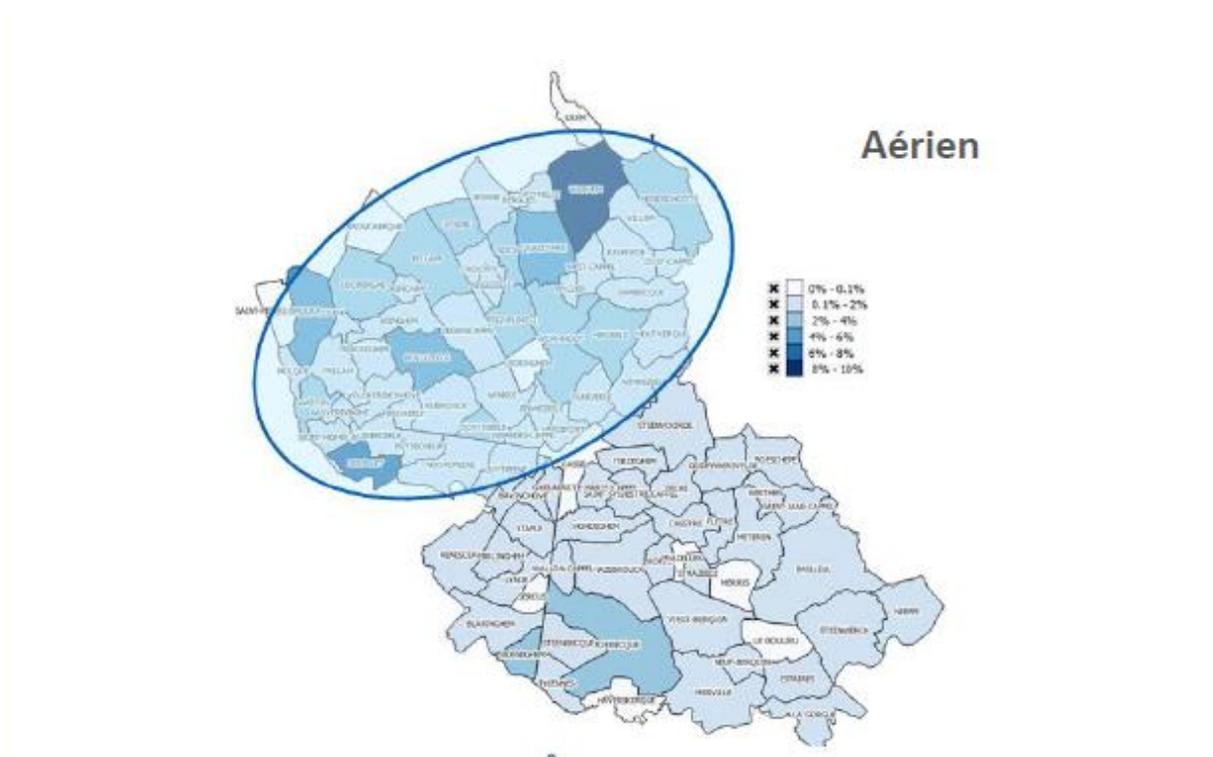
Concernant les participations communales, elles ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020. Elles restent en vigueur en 2026. Des nouvelles dispositions ont été validées par délibération du Comité syndical en date du 16 septembre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2027.

Il est donc proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau Basse Tension (BT) fils nus.

Depuis 2014, le TE FLANDRE s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus.

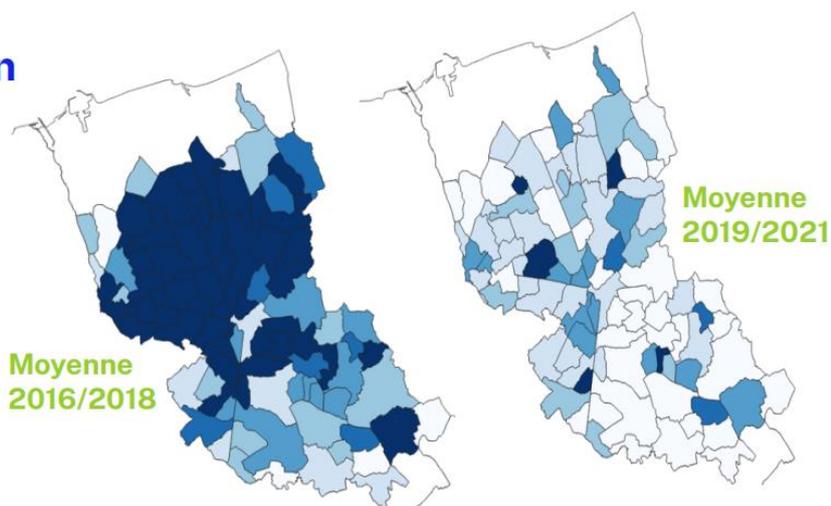
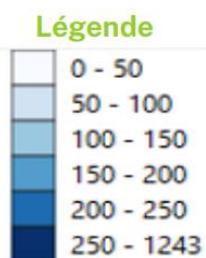
Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

Carte réseau aérien en 2018



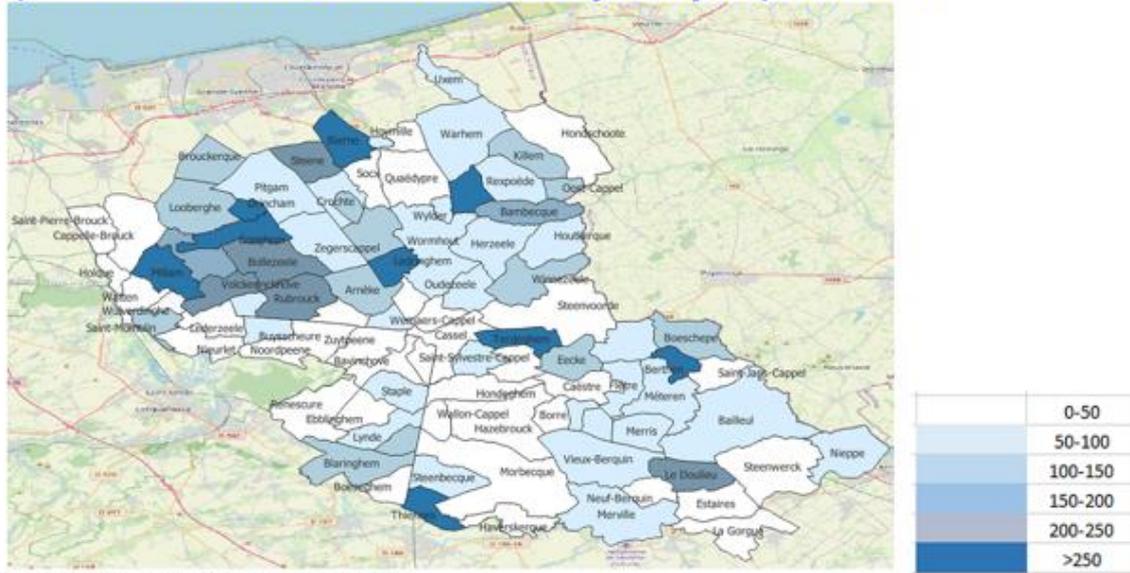
Carte actualisée en 2022, à la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement :

Un critère B* en amélioration



*Le critère B correspond au temps moyen de coupe d'un client BT

La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis



Compte-rendu d'activité de concession 2023 – Territoire d'Énergie Flandre – 05/09/2024

Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique et afin de maintenir un bon niveau d'investissement et de l'activité pour les entreprises locales de travaux prestataires, il est proposé de fixer la cotisation à 4,50 €/hab pour, pour permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le volume de travaux Article 8 envisagés pour l'année 2026 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à son montant 2025.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance), il est proposé de maintenir la cotisation à 3.80€ / habitant. Il est précisé que les services du TE FLANDRE TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étale sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le TE FLANDRE TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT).

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (97 communes adhérentes), il est proposé une cotisation à 0,30 €/habitant. La fermeture du réseau cuivre (ADSL) est planifiée et nécessitera une forte implication des services du TE Flandre. Sur le territoire de Flandre, les 8 premières communes concernées par la première phase du calendrier de dépose sont Hazebrouck, Morbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Pradelles, Borre, Hondeghem, Sainte-Marie-Capelle. Les services qui utilisent le réseau cuivre cesseront de fonctionner. Cette fermeture technique est en cours depuis janvier 2025 et se fera progressivement pour une fermeture totale et définitive début 2026 pour ces communes. De nouvelles phases de fermeture sont également prévues pour les autres communes du territoire.

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de fixer la cotisation à 1,50€ / habitant pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 60 communes desservies), **il est proposé une cotisation à 0.50 € par habitant** pour les communes desservies au 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de fixer la cotisation selon les éléments suivants :

Type de borne	Cotisation 2026 par borne
Borne 22KVa (2 points de charge)	820 €
Borne 22kVa et 25kVA (2 points de charge)	
Borne rapide (1 point de charge)	
Borne 7 à 22KVa (1 points de charge)	410 €
Borne sur éclairage public (3 à 7 kVa - 1 point de charge)	205 €

pour la maintenance des bornes en service au 1^{er} janvier 2026 (supervision, maintenance).

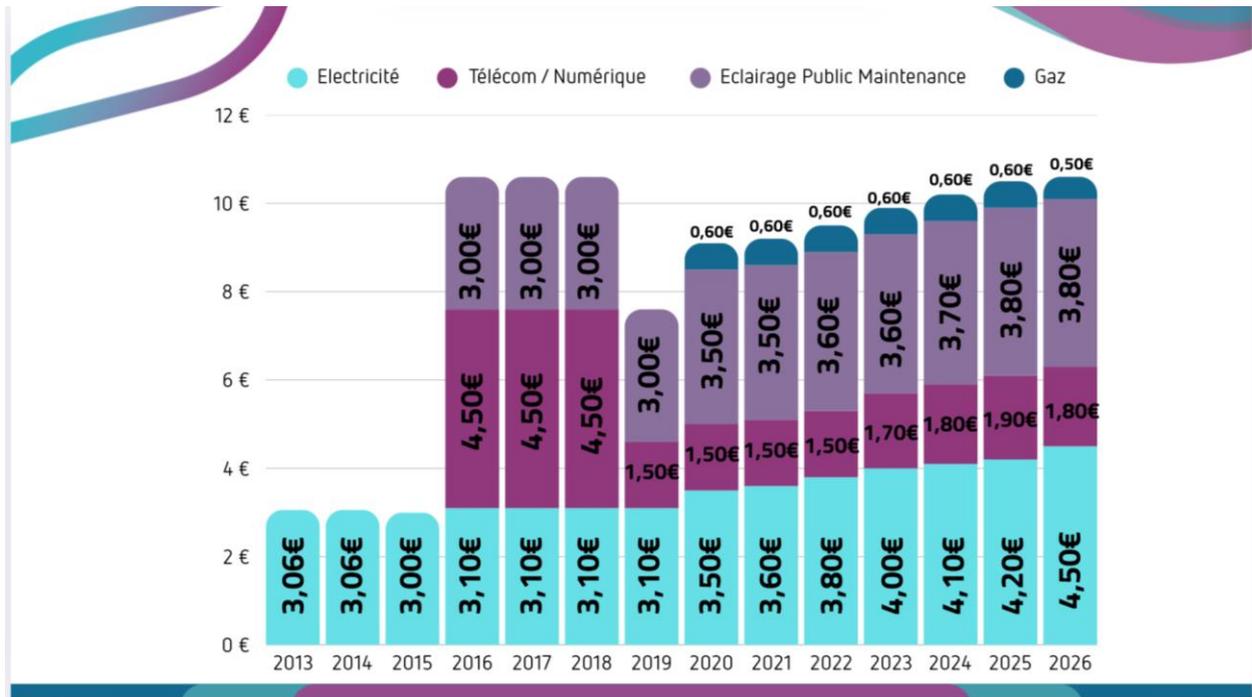
En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement.

La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019).

La redevance R1 gaz a été réévaluée suite aux négociations avec GRDF pour la DSP 2009 et suite à la signature de l'avenant au contrat de concession historique gaz.

Le TE FLANDRE s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue via le centre des impôts (nouveau depuis le 1^{er} janvier 2023), pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au TE FLANDRE.

Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2026



2. Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme depuis 2021, il est proposé 3 choix pour 2026 :

- la budgétisation via le budget communal 2026
- la fiscalisation au titre de l'année 2026
- la déduction des sommes dues au TE FLANDRE au titre des cotisations 2026, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le TE FLANDRE pour l'année 2026.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). **Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2026 :

- la budgétisation via le budget communal 2026
- la fiscalisation au titre de l'année 2026

B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2025

Le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre important de travaux sont sollicités au titre de 2026.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le Comité syndical a fixé pour les travaux **d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 (Art 8) et des travaux coordonnés, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération.** En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE sans entrer dans le programme Art 8.

C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2026

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le TE Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTEE+ porté par la FNCCR à hauteur de 160 112,89€ pour le TE Flandre. Ce programme concerne l'accompagnement par des audits du parc d'éclairage public ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Une demande d'aide sera transmise au Département du Nord (ADVB) et à l'Etat par le biais du Fonds Vert notamment.

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le TE FLANDRE fait l'avance de TVA et assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.**

En outre, **les travaux seront valorisés en Certificats d'Economie d'Energie (CEE).**

D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) devrait être maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2026,

Des demandes de subvention complémentaires seront adressés aux partenaires institutionnels du TE FLANDRE afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le TE FLANDRE continuera la valorisation des travaux sur les bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie.**

Le groupement, composé du TE FLANDRE, de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, du Syndicat d'Energie de l'Oise est lauréat de :

- **L'appel à projet ACTEE + saison 1 : 423 525,99€ restant à percevoir,**
- **L'appel à projet ACTEE + saison 2 : 15 640€ restant à percevoir,**
- **L'appel à projet ACTEE + saison 3 : 296 280€ restant à percevoir,**
- **L'appel à projet ACTEE + saison 4 : 522 626,25€ restant à percevoir**

En groupement avec la TE 80, le SE 60, l'USEDA et le CD2E, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projet LES GENERATEURS lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par le TE 80.

Le TE FLANDRE exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les recharges sont payantes pour les usagers depuis le mois d'Octobre 2020. Le Schéma directeur SD IRVE a été définitivement adopté le 21 juillet 2022. La mise en œuvre opérationnelle se poursuivra au cours de 2026. La grille tarifaire fixée par la Région a été revalorisée au cours du 1^{er} semestre 2025 par délibération du Conseil Régional.

En outre, le TE FLANDRE est lauréat de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 413 000€ pour l'installation de bornes sur éclairage public, classiques et ultra rapides et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence de 492 989,91€.

De plus, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2022 » à hauteur de 44 100€ pour l'implantation de bornes de recharge pour Vélo à Assistance Electrique (VAE) et Trotinettes électriques.

E) Transition énergétique en Flandre : le programme ECO POUSSE à destination des écoles du territoire

Vu le succès rencontré lors de la mise en place du programme Ecopousse, la convention Ecole Vert l'Avenir entre GRDF et le TE Flandre a été reconduite.

Cette convention permet, entre autres, de financer une partie du programme Ecopousse qui est par conséquent reconduit pour l'année scolaire 2025-2026 pour un volume de 130 classes.

F) Mise en application du décret BACS

Le décret BACS (Building Automation and Control System) est la suite directe du Décret Tertiaire. Il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires (GTB) à partir du 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et à partir du 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW. Le but du décret est de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation afin d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

Pour répondre aux objectifs du décret, le TE Flandre et le SE60 vont prochainement lancer un marché d'achat groupé de GTB.

Ce marché permettra aux collectivités du territoire, qui le souhaitent, d'être accompagné techniquement par les équipes du TE Flandre dans la bonne application du décret.

Au-delà de répondre au décret, le marché permettra également aux collectivités non assujetties de bénéficier également du marché pour l'installation et la configuration de GTB afin de piloter et suivre les consommations des bâtiments.

VI) Perspectives budgétaires 2026

A) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (CA 2020)	4 312 411,97
Réalisé 2021 (CA 2021)	4 801 487,48
Réalisé 2022 (CA 2022)	4 827 338,44
Réalisé 2023 (CA 2023)	5 980 987,03
Réalisé 2024 (CA 2024)	6 427 198,50
Réalisé 2025 arrêté au 17-10-25	3 221 090,48

B) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes

Années	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En Euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010,53

2020	Affectation du résultat 2020	954 294.22
2021	Affectation du résultat 2021	1 294 988.07
2022	Affectation du résultat 2022	1 745 764.32
2023	Affectation du résultat 2023	1 742 295.53
2024	Affectation du résultat 2024	816 251.88

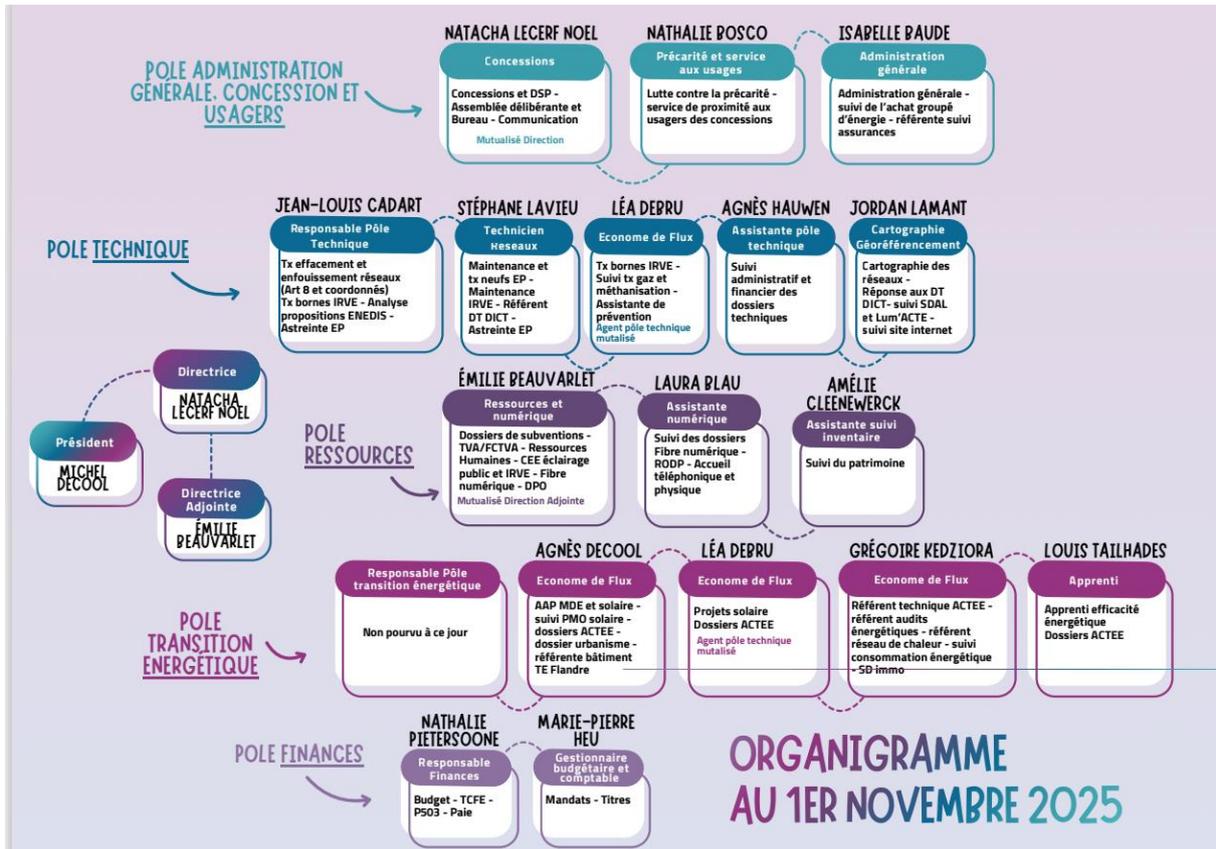
VII) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 31/10/2025

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	Pourvus
Rédacteur	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif	TC	2	Pourvus
Technicien principal 2 ^{ème} classe	TC	1	Pourvu
Technicien	TC	4	3 Pourvus / 1 vacant
Agent de maîtrise principal	TC	1	Vacant
Agent de maîtrise	TC	2	1 Pourvu / 1 vacant
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	1 Pourvu / 3 vacants
Contrat d'apprentissage	TC	2	1 Pourvu / 1 Vacant

Le TE FLANDRE souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021, actualisé par une délibération en date du 26 mai 2025.



B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

VIII) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le TE FLANDRE - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013. Il reste un seul emprunt à rembourser (reste à payer 20 017,90€).

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0,33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0,33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès de la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 4,08%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public 2023 incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au TE FLANDRE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

Un emprunt INTRACTING a été contracté auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) avec 2 tranches : un versement de 628 936€ au 01/08/24 (durée 13 ans, taux fixe 2%, périodicité annuelle) et un versement de 628 936€ prévu au 07/07/25 (durée 12 ans, taux fixe : 2%, périodicité annuelle), en vue de financer les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Ville de Bailleul (convention avec Bailleul pour la prise en charge avec les intérêts).

Un emprunt a été contracté en 2024 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2 000 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 2,95%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public (passage en LED des points lumineux) et les travaux d'article 8.

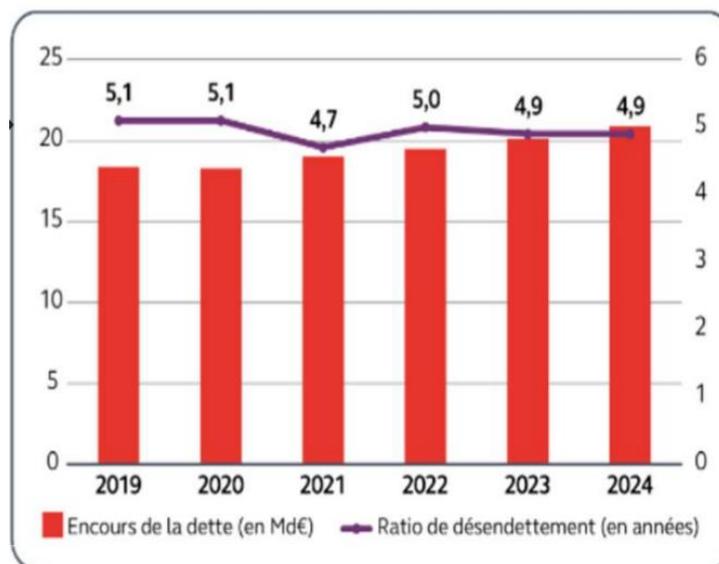
Un emprunt a été contracté en 2025 auprès de la Banque postale pour un montant de 5 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 3,16%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public incluant la rénovation.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le TE FLANDRE TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL. L'emprunt prendra fin le 25-07-2027 (reste à payer 19925.12€).

D) Endettement financier des syndicats (Données Cour des Comptes) et situation du TE Flandre

Graphique n° 44 : endettement financier (en Md€) et ratio de désendettement (en années) des syndicats entre 2019 et 2024



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

Pour le TE Flandre, situation au 28 octobre 2025 :

- Encours de la dette : 9 091 432.42 € (capital restant du)
- Ratio de désendettement (encours/epargne brute soit la CAF brute) : 3.03 ans
- Solde du compte au trésor : 6 309 494 .12 € (compte 515)

IX) Le budget vert

L'accord de Paris sur le climat obtenu le 12 décembre 2015 porte notamment au plan international engagement de la France sur la lutte contre le changement climatique.

Il convient donc d'interroger les dépenses du TE Flandre avec le prisme environnemental afin d'évaluer leur impact sur la transition écologique.

Les travaux réalisés par l'Institut économique pour le climat I4CE proposent une méthode de classification des dépenses sur les axes environnementaux :

- la lutte contre le changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources en eau, terrestres et maritimes ;
- la transition vers une économie circulaire, la prévention des risques naturels,

Le budget vert constitue ainsi un levier déterminant pour aligner les choix financiers du TE Flandre, sur les enjeux environnementaux et climatiques, tout en garantissant la pérennité de nos services publics. Dans le cadre des orientations budgétaires pour 2026, cette approche intègre systématiquement une évaluation des impacts écologiques et sociaux de chaque dépense, afin d'en mesurer la cohérence avec nos engagements en faveur de la transition.

Concrètement, ce dispositif permet d'identifier les actions les plus vertueuses, d'optimiser l'allocation des ressources et de renforcer la transparence envers les citoyens. Il s'agit non seulement d'un outil de pilotage, mais aussi d'un gage de responsabilité, illustrant notre volonté de concilier rigueur budgétaire et ambition écologique.

Les indicateurs retenus - empreinte carbone, consommation énergétique, préservation des ressources - serviront de base à un suivi régulier, afin d'ajuster nos priorités et de maximiser l'efficacité de nos investissements. Cette démarche témoigne d'une gestion publique résolument tournée vers l'avenir.



territoire
d'énergie
FLANDRE

30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



contact@teflandre.fr



www.teflandre.fr



Siège en Mairie
d'Hazebrouck



@ENERGIEFLANDRE

